

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 26/09/2019]

séance plénière du 26/09/2019

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 83 du 18 octobre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Karen Bowie, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieux, M. Jean-François Legaret, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Thierry Hodent, M. Guillaume Nahon.

séance plénière du 26/09/2019

ORDRE DU JOUR

SIGNALEMENT

81, quai d'Austerlitz (13^e arr.).....4

PERMIS

1, place de la porte de Versailles (15^e arr.)9

261, rue Saint-Honoré et 16, rue Cambon (01^{er} arr.)13

203, rue Lecourbe (15^e arr.)18

3, place Saint-Michel et 36-38, rue de la Huchette (05^e arr.)21

119-123, avenue du Général-Michel-Bizot et 15-17, rue Messidor (12^e arr.)26

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

7-9, rue de l'Équerre (19^e arr.)30

6, rue du Pot-de-Fer (05^e arr.)33

6, avenue de Taillebourg (11^e arr.)36

SUIVIS DE VŒUX

24, avenue Marceau et 10, impasse du Docteur Jacques-Bertillon (08^e arr.).....39

55, rue de Charonne et 2, passage Charles Dallery (11^e arr.).....42

10-12, place de la Bourse et 11-13, rue Feydeau (02^e arr.)44

5, rue de Reuilly (12^e arr.).....47

21-21B, rue de Bruxelles (09^e arr.).....49

131, boulevard Saint-Michel (05^e arr.).....53

[81, quai d'Austerlitz (13^e arr.)]

Modernisation de la gare d'Austerlitz

Pétitionnaire : M. KRYSINSKI Yann
EPIC SNCF GARES ET CONNEXIONS
PC 075 113 19 P0020
Dossier déposé le 20/05/2019
Fin du délai d'instruction le 20/09/2019

« Modernisation de la gare d'Austerlitz et création d'un ensemble immobilier, réaménagement des bâtiments existants avec requalification des liaisons modales, changement de destination de bureau en commerce, création de commerces et de locaux d'exploitation, réaménagement de la cour Seine et de celle du Muséum, réalisation d'un ensemble immobilier du rez-de-jardin au R+11 à usage de bureau, hôtel, locaux de service SNCF, de locaux associatifs, de logements (222 logements créés)

dont une résidence étudiante, de commerce, réalisation d'une aire de livraison, d'une aire de dépose-minute et d'un parc de stationnement du R-1 au R-5.
Surface démolie : 2360 m² ; surface créée : 98 002,43 m² ; surface du terrain : 63 449 m². »

PROTECTION

Ensemble concerné par une protection au titre des Monuments historiques :
- « Façades et toitures du bâtiment « départ » avec sa marquise, ainsi que son aile en retour ouest ; grande halle ; les deux pignons des sorties côté arrivée et côté départ du métro » (inscription par arrêté du 28 février 1997).
- « La halle des anciennes messageries en totalité, à

l'exclusion du bâtiment de bureaux situé au nord-ouest » (inscription par arrêté du 23 février 2012).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 12 septembre 2006 : « La Commission du vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la conservation de la petite halle latérale, à l'élégante charpente Polonceau, qui flanque la grande halle de la gare d'Austerlitz au motif qu'elle fait partie de la composition d'origine. La conception de la gare est indissociable de ses prolongements sur les quais couverts par un système de halles aux volumes hiérarchisés. Elle a été construite entre 1865 et 1867 par l'architecte Pierre-Louis Renaud (ancien élève de l'école des Beaux-Arts, formé dans l'atelier de Levicomte et de Léon Vaudoyer), sous la direction de l'ingénieur Louis-Charles Sévène (qui deviendra directeur de la Compagnie d'Orléans en 1880). Cet ensemble est inscrit à l'inventaire des Monu-

ments Historique par arrêté du 2 février 1997, inscription n'incluant malheureusement pas les deux petites halles latérales. »

- Séance du 3 juin 2009 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 3 juin 2009, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu en faveur de la préservation du bas-côté de la gare, côté cour des arrivées, construction d'origine faisant partie intégrante de l'architecture de l'édifice, bâti par l'architecte Pierre-Louis Renaud et l'ingénieur Louis-Charles Sévène en 1865-67.

La Commission a également demandé que toute démolition totale ou partielle du buffet de la gare soit justifiée par un projet de qualité qui viendrait parachever l'aménagement du parvis du bâtiment côté Seine. »

PRÉSENTATION

La première gare reliant Paris à Orléans est inaugurée en 1840 pour la liaison Paris-Corbeil puis, en 1843, pour



Extrait du P.L.U.



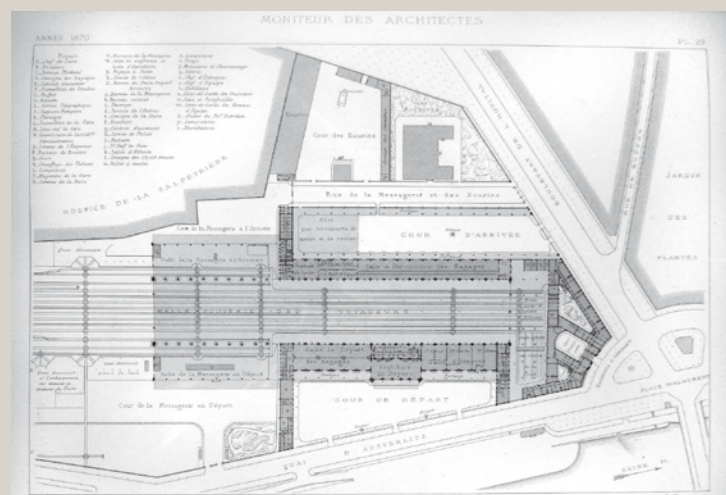
Photographie présentant, en orange, les parties projetées à démolir en 2009.



Vue à vol d'oiseau du site en 2011 (© SNCF Gares & connexions).



Vue à vol d'oiseau du site projeté à horizon 2024 (© SNCF, ALTA-REA, Kaufman & Broad, Elogie - Siemp, Indigo).



Plan d'aménagement de la gare d'Austerlitz publié dans *Le Moniteur des Architectes*, 1869.



Maquette du projet de la consultation ouverte en 2008 (© AREP, Jean Nouvel, Michel Desvigne, Berenice).



Localisation indicative des parties de la gare et de l'avancement des travaux. (Fonds photographie IGN 1993) (© D.H.A.A.P.).

la ligne menant jusqu'à Orléans. Elle est transformée de façon progressive afin de ne pas interrompre le trafic. Après acquisition par la compagnie de nouveaux terrains, elle est étendue vers l'Est, coté cour des arrivées, de 1840 à 1862 puis, vers la Seine, coté cour des départs, de 1862 à 1870. Le site s'accroît alors considérablement, passant de 4 à 10 hectares. Les travaux sont conduits par l'architecte Pierre-Louis Renaud (élève des Beaux-Arts à l'atelier de Levicomte et Léon Vaudoyer), les travaux de création du réseau étant coordonnés par Louis Charles Sévène (qui devient directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans en 1880).

La halle principale, construite de 1866 à 1869, est bordée au nord par les halles secondaires, prolongées par les auvents de couverture des quais. Ces halles secondaires côté Départ et Arrivée reçoivent des façades de pierre, les couvertures sont dotées de charpentes métalliques Polonceau, dont les tirants sont ajourés de motifs d'une grande finesse.

La Commission du Vieux Paris a été saisie à plusieurs reprises du projet de modernisation de la gare qui, amorcé par les études de l'APUR dans les années 1990, était porté jusqu'à récemment par la SEMAPA et Jean-Marie Duthilleul - AREP associé à l'atelier Jean Nouvel et Michel Desvigne, lauréats d'une consultation ouverte entre 2005 et 2006 pour définir un plan d'aménagement global. La première phase de ce programme est en voie d'achèvement. Le projet de parvis à réaliser côté Seine se poursuit actuellement. La restructuration lourde du bâtiment qui marque l'angle de la cour des arrivées et du boulevard de l'Hôpital est achevée, de même que la construction d'un volume neuf de bureaux dans les premières travées de la halle centrale. La couverture de la halle centrale est actuellement en cours de rénovation et les commerces qu'elle abrite n'ont pas encore été démolis. Cette phase du programme a donné lieu à trois passages en Commission du Vieux Paris : le premier, dès 2006, pour que les halles latérales de la gare soient préservées, puis en

2009 et 2010, c'est la démolition du Buffet de la Gare, côté Seine, qui a justifié deux nouvelles présentations en séance.

Les travaux de modernisation se poursuivent avec le lancement des opérations prévues au Sud, côté cour des arrivées et les aménagements intérieurs de la halle principale. Cette seconde phase a fait l'objet d'une nouvelle consultation et a évolué depuis 2010. Le programme est désormais porté par l'agence Wilmotte et associés. Les bâtiments formant îlot du côté de la Salpêtrière vont être démolis (permis obtenu en 2016) pour faire place à la « Cour muséum » assurant le lien entre la gare et un nouvel ensemble immobilier à construire. Cour des arrivées, l'enveloppe de la halle latérale sera conservée, mais ses plafonds-planchers démolis et reconstruits pour abriter des commerces. Aucun détail n'est pour l'instant donné sur la nature des travaux intérieurs de premier comme de second œuvre. La halle principale, qui a été vidée de ses constructions parasites à usage de commerces, verra

ceux-ci reconstruits sous un socle au-dessus duquel s'élèvera une structure de verre et de métal dite « zeppelin ». L'aile Seine sera réhabilitée et les commerces qu'elle abrite seront reconstruits et dotés d'une mezzanine.

DISCUSSION

Plusieurs membres soulignent la dualité de ce dossier qui porte à la fois sur les transformations de la gare et sur celles de son environnement urbain, et qui aurait dû faire l'objet de deux permis différents. L'un d'eux estime que la question urbaine incluse dans le projet aurait dû être précédée d'une étude historique qui fait défaut. Un membre pointe le manque d'intérêt de la SNCF pour son patrimoine bâti, qui, comme c'est devenu une habitude, privilégie dans ses choix la logique économique. Cette analyse est partagée par plusieurs autres membres qui dénoncent, à travers l'installation de nouveaux commerces et bureaux, une opération avant tout financière conduite au détriment de la dimension



Vue intérieure de la Salle des Bagages au XIX^e siècle (Archives Gare & Connexions de la SNCF).



Vue de l'aile latérale côté Arrivée.



Photographie de la halle principale avant travaux, en 2009.



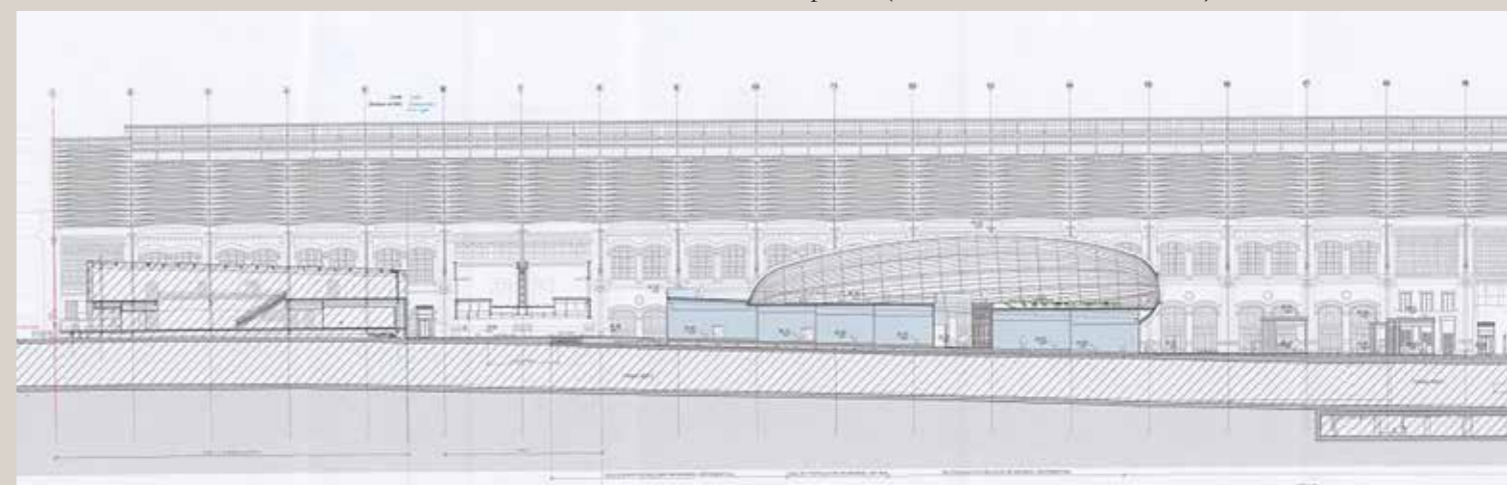
Vue projetée de la halle principale, du socle commercial et du « zeppelin » (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue intérieure de l'aile côté Seine au XIX^e siècle (Archives Gare & Connexions de la SNCF).



Vue de l'aile latérale côté Seine.



Coupe longitudinale de la halle principale, du socle commercial et du « zeppelin » (© AREP-Wilmotte et associés).

patrimoniale de la gare. Ils ajoutent à ce sujet que certaines des interventions architecturales prévues sont sans rapport avec l'architecture ferroviaire et qu'elles altéreraient la perception de la grande halle. L'adjoint à l'urbanisme exprime l'idée que ce projet doit être jugé avant tout à l'aune de l'opération « Paris Rive Gauche » lancée il y a longtemps et concernant un vaste périmètre. Il rappelle également que la Ville n'a qu'un pouvoir limité sur ce dossier qui relève principalement de l'État. L'ensemble de la Commission regrette la densification considérable du site et critique la construction d'un immeuble de grande dimension entre la gare et l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière tous deux protégés au titre des Monuments historiques. Le Président propose d'organiser une visite sur place pour entendre les responsables de l'opération sur ces différents points.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- CA 13e supp. 11
- Karen Bowie et Simon Texier, *Paris et ses chemins de fer*, cat. d'expo., AAVP, 2003.
- SNCF Gares et Connexions / AREP, *Notice historique*, 2012.
- Karen Bowie, « Querelles de frontière à la gare de Paris-Austerlitz : la rue Watt et les ponts du Paris-Orléans, 1839-1937 », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 38, 2008, p. 127-157.
- *Les chemins de fer au XIXe siècle : d'après l'œuvre de Léonce Reynaud « Les travaux publics en France »*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1988.

[1, place de la porte de Versailles (15^e arr.)]

Démolition totale des pavillons 2 et 3

Pétitionnaire : M. HOUVIEZ Eric
 VIPARIS PORTE DE VERSAILLES
 PD 075 115 19 V0002
 Dossier déposé le 01/07/2019
 Fin du délai d'instruction le 01/10/2019
 « Démolition totale des halls 2 et 3. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Après la démolition de la galerie des Machines en 1913, Paris se trouve dépourvue de toute structure capable d'accueillir les grandes expositions nationales et interna-

tionales. Une multitude de projets pour la construction d'un Palais des expositions se succède jusqu'en 1923. À cette date, en accord avec le conseil municipal, la préfecture de la Seine prend la décision d'abandonner les pourparlers engagés avec l'État pour parvenir à la construction d'un lieu permanent permettant d'accueillir tant la Foire de Paris, organisée par la Ville, que les manifestations liées aux ministères de l'agriculture, des colonies, des transports et autres. Elle choisit d'implanter le futur ensemble sur l'emprise des fortifications de Thiers et de la zone non aedificandi autour du bastion n° 72 et signe pour cela avec la Société immobilière des Foires, Expositions et Fêtes de Paris une convention aux termes de laquelle elle reste propriétaire du terrain mais confie



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue actuelle de la « Cour des arrivées ».



Extrait du P.L.U.



Plan de la Foire de Paris (1927) (Archives de Paris).



Vue projetée du Cour muséum (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue projetée du Cour muséum. En arrière plan, le viaduc du métropolitain et le dôme du Muséum d'histoire naturelle (© AREP-Wilmotte et associés).



Plan de la Foire de Paris (1925) (Archives de Paris).

la construction et la gestion des futurs pavillons, qu'ils soient temporaires ou définitifs, à cette société.

Le plan général du nouvel équipement est étudié par Albert Tournaire, architecte en chef de la Ville de Paris, mais le projet est confié aux architectes Paul Viard (1880-1943) et Marcel Dastugue (1881-1970). Marcel Dastugue, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux (1920), architecte de la Ville et architecte ordinaire des monuments historiques, a eu une carrière plus longue et plus fournie que celle de son confrère. Sélectionnés pour la réalisation du parc des expositions en leur qualité d'architectes de la Chambre du commerce, ils seront également lauréats, en association avec Jean-Claude Dondel, du concours pour la construction des musées d'art moderne en 1937. Les pavillons d'entrée du parc ont, eux, été dessinés par Léon Azéma (1888-1978) et Louis-Hypolyte Boileau (1878-1948).

Le plan général est parfaitement classique : le rond-point de la porte de Versailles ouvre une perspective en patte

d'oie avec une allée centrale cernée de deux allées latérales. Au centre de la composition est élevé le pavillon principal et, sur les deux côtés, deux autres pavillons. La plupart sont édifiés à titre précaire et décrits comme provisoires, car ils sont frappés par la servitude de la Zone. Seuls ceux édifiés sur l'emprise des fortifications, le long du boulevard Lefebvre et de l'avenue de la Plaine, sont considérés comme définitifs. Les pavillons ont été construits pour être légers, portés par des structures métalliques, avec pans de fer et remplissage en briques. En toiture, les fermes en fer étaient couvertes de tuiles et ajourées de verrières zénithales. Les murs gouttereaux étaient enduits de sable mortier coloré et dotés de décorations en stuc. Ce détail a été longuement étudié par les services préfectoraux consultés : le souci était l'économie, mais sans renoncer à une architecture ou un décor de qualité. Les murs ont été pensés comme des surfaces neutres, facilement adaptables aux différentes expositions, le décor peint de chaque pavillon mettant à

l'honneur la nef et la devise municipale ou le thème de l'exposition en cours.

Le parc est inauguré en 1926 mais, dès cette date, sa capacité d'accueil se révèle insuffisante. Dès 1927-1928, le pavillon 2, qui longe l'avenue Ernest-Renan, est agrandi de deux travées jusqu'à l'avenue du 4-septembre qui est prolongée et redressée. Ces deux travées ont conservé leurs façades d'origine malgré les différentes campagnes de modernisation et de constructions neuves qu'a connues le parc. La plus importante d'entre elles, après l'extension du parc opérée en 1937 sur les terrains qui bordaient l'autre versant de l'avenue Ernest-Renan, est, entre 1965 et 1966, la construction du boulevard périphérique dont les piles de fondation ont été établies en mordant sur le parc. L'opération entraîne la démolition de la majeure partie du pavillon 2, à l'exception des deux dernières travées qui ont été conservées pour une raison inconnue, le reste étant reconstruit pratiquement à l'identique - cette partie neuve n'est malheureuse-

ment pas documentée par les archives, mais un permis de construire déposé en 1986 pour la rénovation des façades atteste d'un état intermédiaire -.

La couverture des travées épargnées a été depuis changée (très certainement autour de 1982). Elles ont perdu leurs verrières zénithales mais une partie de la charpente d'origine et les murs gouttereaux ont été conservés. La démolition de l'ensemble du pavillon 2 aujourd'hui programmée entraînerait la perte de ces dernières traces architecturales des pavillons du parc des expositions dans leur état d'origine.

DISCUSSION

Après la présentation du projet, les membres ne font pas d'observation particulière. L'un d'eux rappelle toutefois que la principale question posée par cette adresse est celle de la construction de la Tour Triangle.



Concours agricole, Parc des Expositions, 1928 (© Agence Rol/BnF).



Vue intérieure d'une des deux travées du pavillon 2.



Vue aérienne du site en 1963 (© I.G.N.).



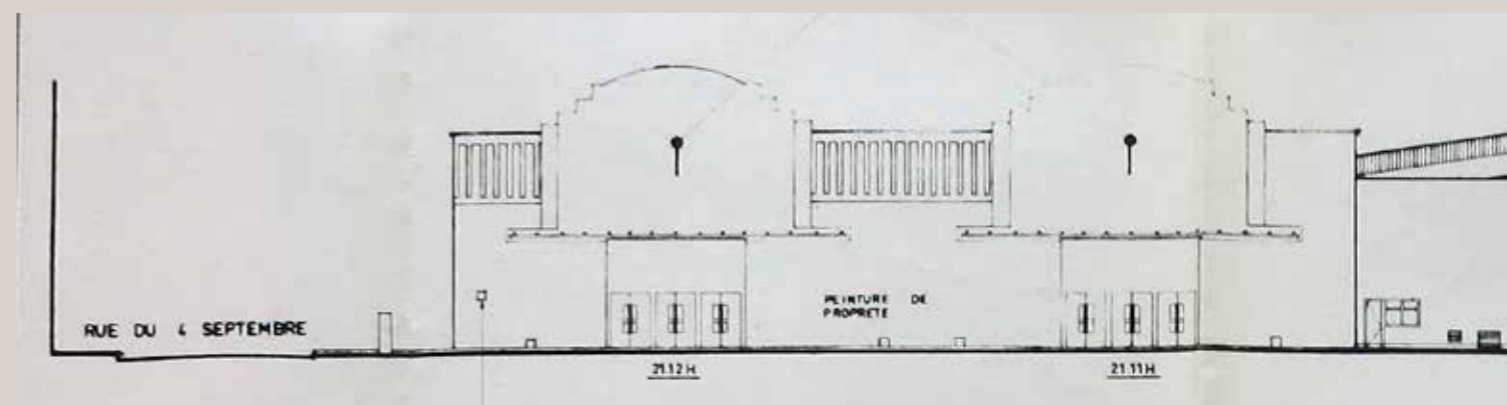
Vue aérienne du site en 1970 (© I.G.N.).



Vue aérienne du Parc des Expositions, 1952 (© Roger Henrard/Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



Vue actuelle des deux dernières travées depuis l'angle de l'avenue Ernest-Renan et de l'avenue du 4-septembre.



Élévation des façades du pavillon, extrait du PC de 1986 (Archives de Paris).

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 890 ; 1178W 1151 ; 1534W 1192 ; 1534W 695 ; 1590W 66 ; 1590W 286 ; VM90 ; 2276W 281 ; 2497W 24 ; PEROTIN 106/50/1 40, 46, 47.
- Archives nationales : AJ/52/419 (Dastugue Marcel) ; AJ/52/412 (Viard Paul).
- P. Viard et M. Dastugue, *Paris, travaux d'architecture*, Strasbourg, Édari, v. 1930.
- Simon Texier, *Paris contemporain. Architecture et urbanisme de Haussmann à nos jours*, Paris, Parigramme, 2005.

[261, rue Saint-Honoré et 16, rue Cambon (01^{er} arr.)]

Modification de l'aspect extérieur d'un immeuble du quartier Saint-Honoré

Pétitionnaire : Mme DUDON Marie-Laure
CHRISTIAN DIOR COUTURE

PC 075 101 19 V0013

Dossier déposé le 26/04/2019

Fin du délai d'instruction le 20/10/2019

« Rénovation et extension d'un commerce existant
Changement de destination, Modification d'aspect extérieur
d'une construction existante à R+6 sur 1 niveau de sous-
sols Création d'un ascenseur Changement de destination
des locaux existant à usage de bureaux en locaux à usage
de commerce.

Surface changeant de destination : 222,10 m² ; surface
créée : 95,70 m² ; surface démolie: 86,10 m². »

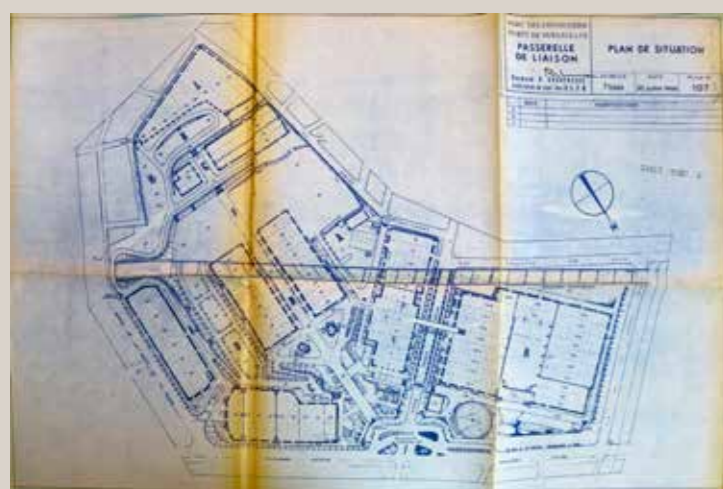
PROTECTION

Aucune protection

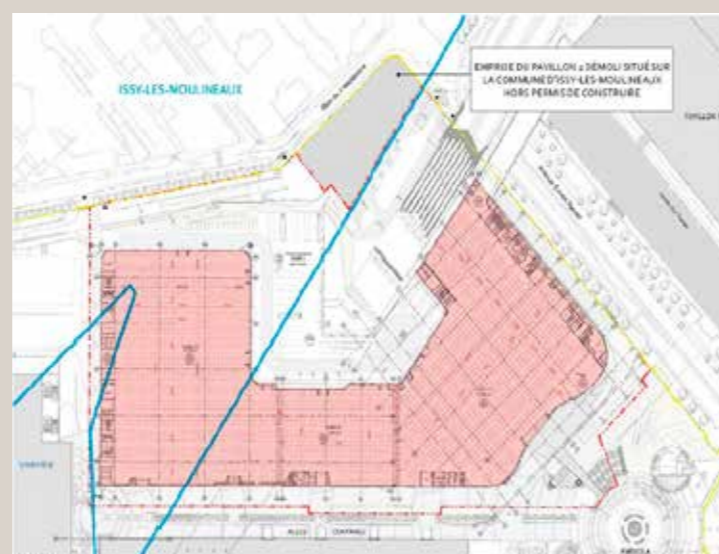
ANTÉRIORITÉ

- Séance du 17 janvier 2006 : « La CVP a formé le vœu que les distributions initiales des deux immeubles du XVIII^e siècle soient conservées, notamment l'escalier d'origine du 14, rue Cambon et l'escalier du début du XX^e siècle du 261, rue Saint-Honoré, construit dans un caisson métallique et couronné par une verrière zénithale. »

- Séance du 2 mars 2006 : « La CVP a approuvé le nouveau projet conservant les distributions initiales des deux immeubles du XVIII^e siècle, notamment l'escalier d'origine du 14 rue Cambon et celui rue Saint-Honoré surélevé au



Plan de situation, extrait du PC de 1966 (Archives de Paris).



Plan du site, présentant les démolitions envisagées (© Valode & Pistre).



Vue d'insertion du projet (© Valode & Pistre).



Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836).



Vue aérienne du site (© Barbaritobancel Architectes). L'immeuble se situe dans le périmètre immédiat de l'église Notre-Dame de l'Assomption.



Vue actuelle de la façade donnant sur la placette devant l'église Notre-Dame de l'Assomption, rue Cambon.

début du XX^e siècle dans un caisson métallique couronné par une verrière zénithale. »

PRÉSENTATION

Ces deux immeubles d'habitation bourgeoise, originellement indépendants, ont été bâtis au début du XIX^e siècle sur une partie de l'ancien couvent des Filles de l'Assomption. Le premier a été édifié à l'angle des rues Saint-Honoré et Cambon vers 1804, consistant en un corps de bâtiment double en profondeur, élevé de trois étages carrés et d'un quatrième sous comble. Il a été surélevé d'un étage carré supplémentaire dès les années 1820, puis plus tard d'un petit étage carré établi de façon saugrenue sur le comble habité. Ses façades présentaient une organisation encore très imprégnée du néoclassicisme de la fin du XVIII^e siècle. Le second immeuble, anciennement au 14, rue Cambon a été élevé avant 1820 et comprenait un corps de logis sur rue simple en profondeur, élevé de quatre étages carrés et d'un cinquième sous les

combles, formant deux ailes en retour de part et d'autre d'une cour. Les rez-de-chaussée de ces deux immeubles étaient occupés, dès le début, par des boutiques. Vers 1850, le café Voisin s'est établi au rez-de-chaussée de l'immeuble à l'angle des deux rues, puis, s'est agrandi quelques années après dans l'entresol et au premier étage. À cette époque, les boutiques présentaient des devantures en bois et à rez-de-chaussée seulement. Les deux immeubles ont été réunis en une seule propriété en 1887. Le café Voisin s'est alors développé également dans une partie de l'immeuble mitoyen, au 14, rue Cambon. Une partie du rez-de-chaussée, ainsi que l'entresol et le premier étage ont alors été liés avec l'immeuble contigu, situé aux numéros 16 de la rue Cambon et 261 de la rue Saint-Honoré. Cette extension du restaurant a entraîné la modification de la façade par le percement de nouvelles portes. En 1911, à côté du café Voisin, s'est installée la boutique de l'atelier Cadolle, célèbre marque de lingerie, pour laquelle une nouvelle devanture en bois en applique

a été mise en place. Le café Voisin a été fermé peu avant la Seconde Guerre mondiale. En 1941, l'ensemble immobilier a fait l'objet d'une lourde campagne de ravalement, suite à l'installation de la boutique Ramuz, à l'emplacement d'une partie du café Voisin. Les devantures en bois et en applique de l'immeuble d'angle ont alors été démolies. Parallèlement, la façade de l'étage d'entresol a été enduite et privée de ses moulures et bossages. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, d'autres opérations de ravalement lourd ont fait perdre aux façades des deux immeubles leurs moulures. Dans les années 1990, la boutique Laura Ashley s'est installée à la place de Ramuz, entraînant une campagne de réfection des devantures dont les nouvelles devaient rappeler les anciennes devantures du café Voisin. Enfin, les deux immeubles ont été drastiquement restructurés lors d'une campagne de travaux conduite entre 2006 et 2009, mise en œuvre pour l'installation de la boutique de mode Roberto Cavalli et sur laquelle la Commission du Vieux

Paris s'était prononcée. Malgré une inflexion sensible du projet dans le sens des recommandations de cette dernière, on constate aujourd'hui que la majorité des planchers a fait l'objet d'une démolition-reconstruction, avec création de trémies. Les murs de refend et séparatifs des deux immeubles ont été largement ouverts afin d'achever la transformation de deux immeubles en un seul. Les voûtes des caves ont été démolies. Les façades ont été « restaurées dans leur état du XVIII^e siècle », en particulier l'entresol dont la partition qui avait disparu sous l'ère Ramuz, a été restituée. Elles ont été dotées de refends et de nouvelles moulures. Sur les deux rues, les vitrines de Laura Ashley ont été préservées, dans leur principe. Les devantures du n° 14 ont été refaites sur le modèle du n° 16.

Le projet actuel a pour objet la rénovation de l'immeuble et l'extension de l'espace commercial, actuellement établi du RDC au R+4, jusqu'au R+5, pour le compte d'une boutique Christian Dior. La marque souhaite mettre en



Vue du café Voisin, entre 1920 et 1940 (© Thérèse Bonney / B.H.V.P.).



Vue de la boutique Ramuz à l'angle des rues Cambon et Saint-Honoré en 1943 (© André Zucca/BHVP/Roger-Viollet).



Vue de la façade rue Saint-Honoré en 2005 (© Agostino Mainardi).



Vue actuelle de détail du rez-de-chaussée et de l'entresol le long de la rue Cambon.



Vue actuelle du rez-de-chaussée et de l'entresol connectés par une trémie existante et dont le plancher est appelé à disparaître entièrement.

place une nouvelle devanture, très différente des précédentes et conforme à l'identité visuelle du groupe. Dior propose de rehausser la devanture en double hauteur jusqu'à la corniche haute du 1^{er} étage. L'entresol sera ainsi avalé dans un soubassement homogène, étranger à la typologie initiale de ces immeubles, qui distingue clairement rez-de-chaussée et entresol. Les baies de l'entresol de l'immeuble d'angle sont destinées à disparaître au profit de larges panneaux vitrés horizontaux, ce qui nécessitera la démolition de plusieurs trumeaux et donc de parties de mur-porteurs anciens subsistant. Seules les baies de l'immeuble voisin seront conservées dans la nouvelle devanture. Le matériau de cette devanture, qui sera posée en applique, serait une pierre blanche texturée de type marbre blanc Sivec de Grèce. Un bandeau métallique continu au niveau du plancher bas de l'entresol est supposé rappeler l'existence de ce niveau intermédiaire, qui disparaîtra pourtant puisqu'il est prévu de démolir une partie importante de ce plancher à l'angle

des deux rues. A noter que ce dernier a probablement été reconstruit lors de la dernière campagne de 2006-2009.

DISCUSSION

Un membre souligne l'intérêt architectural et historique de l'immeuble qui appartient à une composition urbaine homogène. Si la commission, dans son ensemble, ne soulève pas d'objection concernant les réaménagements intérieurs - le site a déjà beaucoup évolué -, ils se disent fortement opposés à l'ouverture de grandes baies au rez-de-chaussée, très disproportionnées par rapport aux autres ouvertures. Ils demandent également que soit respectée la trame verticale des étages.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de modification partielle au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de la façade

du rez-de-chaussée des immeubles occupant l'angle des deux rues.

La Commission rejette l'ouverture de grandes baies vitrées montant jusqu'à la corniche basse du 2^e étage après démolition des trumeaux de maçonnerie et du plancher d'entresol. Elle souligne que la pose d'un nouveau matériau blanc en applique masquera le grand appareil à refends caractéristique du néo-classicisme de la fin du XVIII^e siècle et relève qu'une telle intervention aurait pour conséquence de modifier radicalement la trame verticale des étages qui est un des éléments constitutifs de l'immeuble.

SOURCES

- GRAHAL, *Immeubles 261 rue Saint-Honoré / 14-16 rue Cambon. Étude patrimoniale*, avril 2019.



Vue actuelle de l'étage d'entresol.



Vue actuelle de l'escalier original, dans l'immeuble anciennement situé au 14, rue Cambon.



Plan présentant les démolitions envisagées au R+1 (étage d'entresol) (© Barbaritobancel Architectes).



Élévation de la façade sur la rue Cambon présentant les démolitions envisagées (© Barbaritobancel Architectes).



Élévation de la façade sur la rue Saint-Honoré présentant les démolitions envisagées (© Barbaritobancel Architectes).



Vue actuelle à l'angle des rues Cambon et Saint-Honoré.



Vue d'insertion du projet (© Barbaritobancel Architectes).

[203, rue Lecourbe (15^e arr.)]

Réaménagement extérieur de la maison généralice des Oblates de l'Assomption

Pétitionnaire : Sœur Felicia Ghiorghies

ASSOCIATION DES AMIES DE MARIE CORRENSON

PC 075 115 19 V0018

Dossier déposé le 09/04/2019

Fin du délai d'instruction le 02/10/2019

« Réhabilitation, réaménagement intérieur et extérieur avec mises aux normes PMR et ERP d'un ensemble immobilier comprenant une chapelle, des salles polyvalentes et des logements-foyers, surélévation d'un niveau d'un petit bâtiment en fond de cour afin de créer des logements-foyers supplémentaires et création d'un accueil monastique.

Surface créée : 65,00 m². »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

L'ancien hôtel particulier du 203 rue Lecourbe, construit dans un style néo-Louis XIII probablement vers 1880 – il figure sur le plan cadastral de 1884 –, est occupé depuis 1926 par les Oblates de l'Assomption qui en ont fait leur maison généralice. Construit sur un niveau de cave, il comprend 4 étages carrés sous un comble mansardé et présente un appareil extérieur pierre et brique. Flanqué sur son côté gauche d'une tourelle coiffée d'un toit en poivrière, il est desservi intérieurement, au centre, par

un escalier néo-Renaissance à double révolution, de très belle facture.

La congrégation des oblates missionnaires de l'Assomption, qui suit la règle de saint Augustin, a été fondée en 1865 par le Père Emmanuel d'Alzon (1810-1880) et Mère Emmanuel-Marie de la Compassion. Peu après leur installation rue Lecourbe, les oblates confient à l'architecte Pierre Girardot la construction d'une chapelle établie en retrait, parallèlement à la rue, et partiellement greffée au corps droit de l'hôtel. Le bâtiment construit en 1933 et qui comprend deux niveaux de chambres ou dortoir et un comble à forte pente établis au-dessus du volume de l'église est distribué à partir d'un perron commun mis en œuvre à la même date. La nef de l'église était à l'origine divisée en deux, la première partie étant réservée aux fidèles du quartier. Le chœur a subi quelques modifications à la suite de Vatican II (une niche ornée d'une statue de la Vierge et l'ancien autel ont été supprimés) mais la chapelle a conservé ses stalles ainsi que ses verrières

d'origine exécutées par l'atelier Mauméjean développant une iconographie propre à l'ordre. En 1949, les sœurs ont fait construire à l'arrière de la parcelle, sur le côté, un troisième bâtiment. Établi sur terre-plein, son rez-de-chaussée surmonté d'un étage accueillait à l'origine une buanderie. Sa façade est, comme celles de l'ancien hôtel particulier, habillée de briques.

La congrégation souhaite développer l'hébergement d'accueil au sein de son établissement. Le bâtiment sur l'arrière serait pour cela surélevé d'un étage et un ascenseur PMR serait installé dans la tourelle de l'ancien hôtel entraînant la démolition des planchers d'étages. Le programme prévoit également la création d'une boutique monastique (46 m²) qui serait construite sur la bande de terrain étroite - moins de 3 mètres - située parallèlement à la rue le long du mur gouttereau de la chapelle. Sa paroi côté voirie, établie sur le mur bahut clôturant le site, serait vitrée et percée au centre d'une porte donnant accès au magasin.



Extrait du P.L.U.



Vue de l'escalier principal.



Vue actuelle de la chapelle.



Plan masse de la parcelle, état projeté (© Bruno Le Moal).



Vue actuelle depuis la rue Lecourbe.



Vue du bâtiment en fond de cour, dont la surélévation est demandée.



Plan du rez-de-chaussée, état existant présentant en rouge les démolitions envisagées (© Bruno Le Moal).

DISCUSSION

Les membres prennent acte de l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France qui préconise une harmonisation des matériaux utilisés pour la création de la boutique sur la rue mais ne font pas de commentaire particulier sur le projet.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1311 ; DQ¹⁸ 869 ; DQ¹⁸ 1631 ; VO¹² 332.
- Yves Gagneux, « Chapelle des Oblates de l'Assomption », dans *Dictionnaire des églises de Paris*, Paris, Éditions Hervas, 1995.

[3, place Saint-Michel et 36-38, rue de la Huchette (05^e arr.)]

Redistribution intérieure d'un immeuble dessiné par Gabriel Davioud

Pétitionnaire : M. UZAN Stéphane

SAS 3 PLACE SAINT MICHEL

PC 075 105 19 V0006

Dossier déposé le 04/04/2019

Fin du délai d'instruction le 31/12/2019

« Réhabilitation d'un bâtiment de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de bureau, de commerce et d'habitation avec changement de destination des locaux de bureau et d'habitation et partiellement des locaux de commerce en hôtel de tourisme avec couverture de la cour par une verrière à rez-de-chaussée, pose de fenêtres de toit et de châssis de désenfumage, installation d'un ascenseur avec édicule en toiture et redistribution intérieure.

Surface créée : 347 m² ; surface démolie : 135 m². »

PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Architecture ordonnancée de la place Saint-Michel par Gabriel Davioud (1856) se rattachant par son importance aux grands ensembles ordonnancés du Second Empire (place de l'Opéra place de l'Etoile). Ensemble exceptionnel dont seule la fontaine est à ce jour protégée. »

PRÉSENTATION

L'immeuble est situé à l'angle de la place Saint-Michel et de la rue de la Huchette. Il a été bâti en 1866 sur deux terrains issus d'expropriation pour cause d'utilité publique,



Élévation de la façade du bâtiment situé à l'arrière de la parcelle, état existant (© Bruno Le Moal).



Élévation des façades sur rue, état existant (© Bruno Le Moal).



Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade du bâtiment situé à l'arrière de la parcelle, état projeté (© Bruno Le Moal).



Élévation des façades sur rue, état projeté (© Bruno Le Moal).



Vue actuelle de la place Saint-Michel. À gauche de l'image, l'immeuble du n° 3 place Saint-Michel.



Vue actuelle de l'immeuble à l'angle de la place Saint-Michel et de la rue de la Huchette.

lors de l'aménagement de la place Saint-Michel au débouché du boulevard du même nom, en vertu d'un décret impérial du 28 juillet 1862. Sa façade respecte l'ordonnement fixé en 1858 pour les immeubles de la place par Gabriel Davioud, chef du service municipal des Promenades et Plantations de la Ville de Paris, chargé par le baron Haussmann de modeler ce nouvel espace autour d'une fontaine. Le maître d'ouvrage de cet immeuble est un certain Hubert Pierquin, propriétaire de plusieurs autres terrains dans la tête de cet îlot et sur le boulevard Saint-Michel. Pour sa construction, il s'associe à l'entrepreneur de travaux publics Sylvain Pradeau. Les actes de vente des terrains par la Ville de Paris, datés des 16 et 17 novembre 1865, imposaient que l'acheteur y fasse construire des bâtiments d'habitation dans un délai d'un an, conformément au « système d'architecture adopté pour les constructions de la place du Pont-Saint-Michel ». L'immeuble se compose de deux corps de logis doubles en profondeur, disposés en L inversé à l'angle de la place

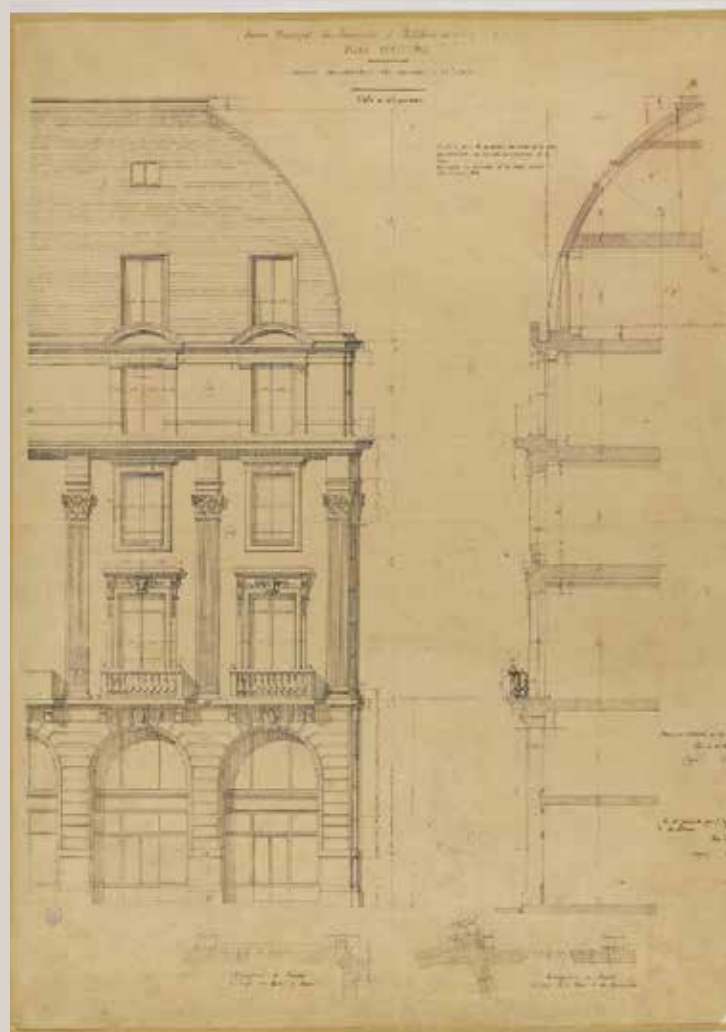
et de la rue de la Huchette. La façade donnant sur la place présente une élévation haussmannienne teintée de classicisme rappelant les immeubles des grandes places royales de l'Ancien Régime. Un soubassement à décor de refends, formé d'un rez-de-chaussée et d'un entresol reliés par des arcades, est surmonté de deux étages carrés unis par un ordre colossal et d'un étage d'attique souligné par un balcon filant que couronnent d'importants combles en impériale. L'immeuble, occupé par des bureaux depuis une date indéterminée, a malgré tout conservé aux étages courants sa distribution originelle qui distingue de façon traditionnelle les grandes pièces en enfilade, disposées en façade et desservies par un couloir à l'arrière, des autres pièces, plus petites groupées autour de la cour. L'escalier principal et l'escalier de service, situés respectivement dans le corps de logis longeant la place et dans celui qui borde la rue de la Huchette, sont encore en place. Mais subsiste surtout l'ensemble des décors des nombreuses pièces que compte

cet immeuble. Citons par exemple les décors néoclassiques des grands salons situés à l'angle de la place et de la rue de la Huchette, du premier au troisième étage, qui associent des dessus de porte à décors de trophées à d'imposantes corniches à consoles ornées de feuilles d'acanthe. Plusieurs petits salons possèdent des décors thématiques, comme le salon orné de boiseries à plis de serviette, d'une cheminée néo-Renaissance et de vitraux néo-gothiques, situé au bel étage ou encore le salon néo-rocaille, au 2^e étage. Ces décors ont pu être réalisés dès la construction de l'immeuble, ou après sa revente, intervenue dès le 6 avril 1869, à Renaud Joseph d'Asnières, marquis de la Chataigneraye. Quoi qu'il en soit, ils forment un ensemble cohérent, exprimant un goût certain pour l'éclectisme et les styles de l'Ancien Régime, qui n'a fait l'objet d'aucun inventaire ni étude en amont du permis de construire.

Le projet vise la réhabilitation de l'immeuble qui sera transformé en hôtel cinq étoiles, composé de 38

chambres. La conséquence principale de cette transformation à venir est la modification de la distribution actuelle, nécessitant la démolition de parties de murs-porteurs et de cloisons anciennes en plusieurs endroits. Ces démolitions entraîneront nécessairement la perte ou la modification d'une partie des décors évoqués plus haut. Ainsi, par exemple, le salon de l'étage noble, situé à l'angle des deux rues, sera agrandi pour devenir l'espace d'accueil de l'hôtel et perdra donc alors une de ses parois ainsi que les décors portés. Le salon néo-Renaissance perdra tous ses décors à l'exception de la cheminée. En outre, la plupart des pièces actuellement conservées dans leur volumétrie originelle, feront l'objet de cloisonnements indispensables à l'aménagement de blocs de salle de bain ou de dressing. Dans ces pièces, les décors, s'ils sont conservés, seront tronqués et perdront la cohérence qui les caractérise.

Enfin, notons une dernière modification d'ordre typologique et distributive : la cour, qui faisait l'objet dans



Ordonnement de la place Saint-Michel, par Gabriel Davioud, 1858 (Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, fonds parcs et jardins).



Vue actuelle de la cour destinée à être transformée en restaurant-bar.



Vue actuelle du salon de l'étage noble à l'angle de la rue de la Huchette et de la place Saint-Michel.



Vue d'un mur du salon à l'angle de la rue de la Huchette et de la place Saint-Michel, destiné à être démoli.



Vitrail du salon néo-Renaissance, situé à l'étage noble.

les actes de vente des terrains en 1865 d'une obligation de maintien perpétuel, sera couverte par une verrière devant abriter un restaurant auquel on accèdera directement depuis l'entrée et le porche, situés au n° 3 de la place Saint-Michel.

DISCUSSION

Un membre met l'accent sur l'importance et la qualité des décors intérieurs de l'immeuble et estime, qu'à ce titre, le bâtiment mériterait d'être protégé au titre des Monuments historiques. Quelques-uns regrettent à ce sujet que la protection ville dont bénéficie cet immeuble n'ait pas permis de prendre en compte les éléments intérieurs remarquables et souhaitent que l'on demande expressément au porteur du projet d'en dresser l'inventaire et de modifier son programme en conséquence. Un autre membre pose la question de la protection de la cour intérieure en indiquant que l'installation d'une verrière en couverture ne lui paraît

pas souhaitable. Un membre insiste, d'un point de vue général, sur la nécessité de plaider en faveur de la préservation des décors intérieurs d'immeubles, en particulier ceux de la période haussmannienne, qui font partie intégrante du patrimoine parisien.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration intérieure d'un immeuble dessiné par Gabriel Davioud et protégé au titre du P.L.U.

La Commission, après avoir constaté le bon niveau d'authenticité de l'intérieur de l'immeuble caractéristique de l'architecture haussmannienne (cour intérieure ouverte, circulations et distribution des pièces, éclectisme du décor porté), souhaite que le pétitionnaire établisse un relevé détaillé des éléments remarquables et modifie son projet dans le but d'en assurer leur sauvegarde.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 2184 ; DQ18 1256.
- Archives nationales : MC/ET/LXXXV/1179 (16-17 novembre 1865) ; MC/ET/LXXV/1326 (3 février 1869).
- Gabriel Davioud, *architecte de Paris*, Cat. d'exposition, Paris, mairies annexes des XVI^e et XIX^e arrondissements, 1981-1982, Paris, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, 1981.
- Pierre Pinon, *Atlas du Paris Haussmannien*, Paris, Parigramme, 2002.



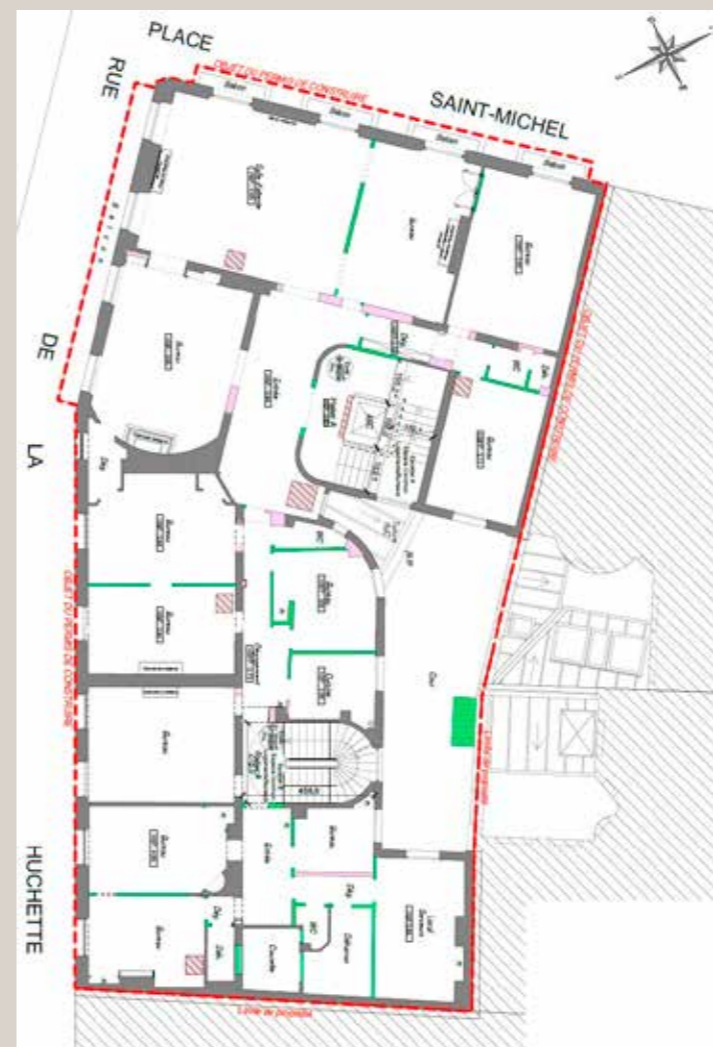
Vue actuelle du salon néo-Renaissance, à l'étage noble.



Cheminée du salon néo-rocaïlle au deuxième étage.



Plafond du salon néo-rocaïlle au deuxième étage.



Plan des démolitions au R+1 (étage noble)(© DGM & Associés).



Plan projet du R+1 (étage noble)(© DGM & Associés).

119-123, avenue du Général-Michel-Bizot et 15-17, rue Messidor (12^e arr.)

Projet de démolition d'un bâtiment à vocation industrielle des années 1950-1960

Pétitionnaire : M. DERICHEBOURG Daniel

SCI CFF SIGMA

PC 075 112 19 V0026

Dossier déposé le 16/07/2019

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet

« Construction d'un bâtiment à R+8 sur 6 niveaux de sous-sol à destination de bureaux, d'habitation après démolition totale des bâtiments existants à destination de bureau et habitation.

Surface créée : 8826 m². »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 décembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un ensemble immobilier des années 1950-1960 pour faire place à une construction contemporaine élevée sur une réplique de la façade actuelle.

La Commission recommande l'abandon d'un tel projet qui remplacerait la juxtaposition actuelle de constructions héritées de la constitution progressive du bâtiment par une mise en œuvre factice d'un caractère totalement mensonger. »

PRÉSENTATION

Cet ensemble de bureaux qui occupe l'angle de la rue du général Michel-Bizot et de la rue Messidor, est composé de deux parties principales. En 1948, un premier bâtiment en rez-de-chaussée coiffé d'une toiture-terrasse est édifié à l'angle. Il est destiné à l'habitation et aux bureaux d'un négociant en fers et métaux. L'opération n'est pas signée, mais l'élévation est soignée et reconduit, d'un dessin sûr, les traits architecturaux de l'entre-deux guerres. Dès son achèvement, la même année, le bâtiment est surélevé d'un étage et coiffé d'un comble droit. En 1955, le bâtiment est prolongé sur la rue Messidor de cinq travées en rez-de-chaussée coiffées de deux étages et d'un niveau de combles ; à cette occasion, le bâtiment d'angle est surélevé d'un étage pour atteindre le même niveau que la construction neuve. L'opération est signée par l'architecte Louis Gaye, toujours pour le compte de la même société, désormais dénommée Dufayet & Robert, la société de M. Robert ayant fusionné avec celle de son

voisin, M. Dufayet, qui occupait l'autre parcelle à l'angle de l'avenue et de la rue de Messidor. Louis Gaye joue avec une grande habileté des ouvertures et des matériaux (brique rouge et béton lavé ou, par endroit, gravillonné) pour assurer la jonction des bâtiments et harmoniser les élévations. Le nouveau comble est toujours brisé, la charpente en bois et la toiture en tuiles mécaniques.

Entre 1957 et 1959, après le départ de la société Dufayet & Robert, une société immobilière est constituée qui confie à un ingénieur et architecte très prolifique des années 1950-1960, Abro S. Kandjan, la réalisation de deux groupes de logements : le premier bâti sur l'autre versant de la rue Messidor, toujours à l'angle de l'avenue du Général Michel Bizot et le long de la rue Louis Braille (1957), et le second occupant le fond de la parcelle des n° 119-121 de l'avenue et débouchant sur la rue de Toul (1959). En 1965, la société se développant, les bâtiments de bureaux sont agrandis d'une travée de trois étages sur rez-de-chaussée le long de l'avenue du général Michel-Bizot,



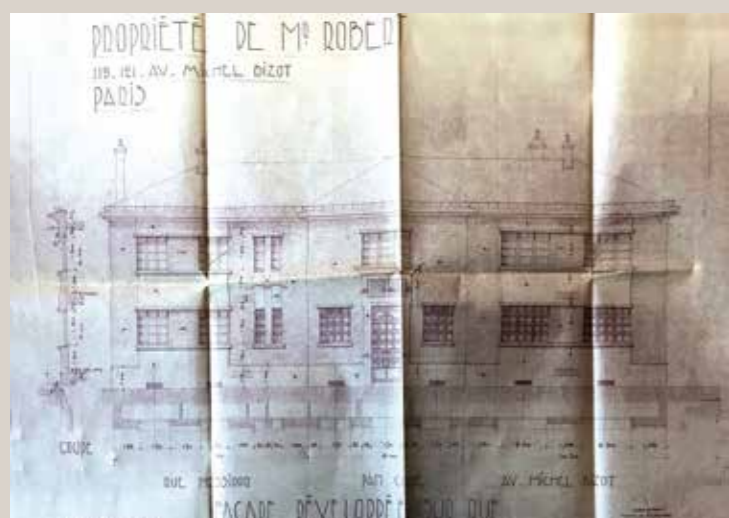
Extrait du P.L.U.



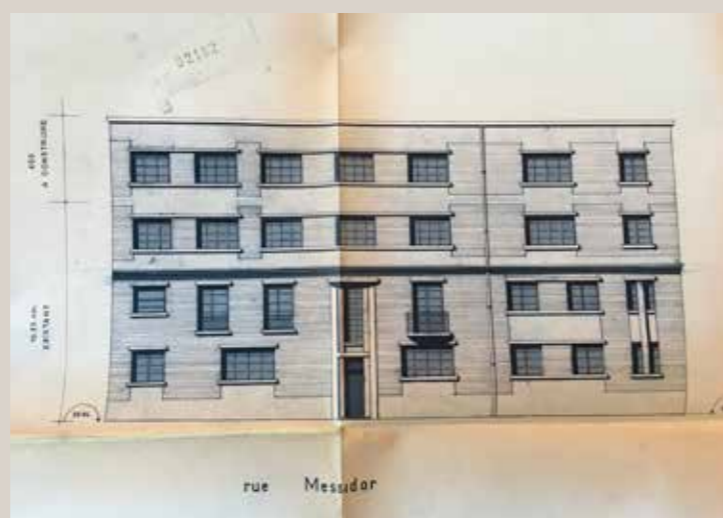
Élévation de la façade (PC 1955) (Archives de Paris).



Vue aérienne des bâtiments actuels (source : Internet).



Élévation de la façade (PC 1949) (Archives de Paris).



Élévation de la façade (PC 1965) (Archives de Paris).



Vue actuelle depuis l'angle des deux voies.



Vue de l'entrée sur la rue de Messidor (corps de bâtiment édifié en 1955).

venant alors combler le passage qui desservait auparavant des entrepôts situés en fond de parcelle. Un porche, établi sous les bâtiments, permet de gagner des parkings souterrains nouvellement créés. Le bâtiment implanté à l'angle et son prolongement sur la rue de Messidor, sont surélevés d'un étage et couverts d'une toiture terrasse. Le projet revient à nouveau à Abro S. Kandjan. Sur rue, Kandjan reprend fidèlement l'architecture brique et béton de Gaye et de son prédécesseur. La surélévation d'un étage se confond habilement avec l'existant. Malgré les nombreuses reprises qui sont perceptibles, l'architecture est soignée et de qualité, tant d'un point de vue constructif qu'esthétique. Les années 1940 à 1960 se marient avec beaucoup de réussite.

Un nouvel agrandissement a lieu après l'acquisition de la parcelle voisine, entre 1990 et 1991. La société a acquis le 123, avenue du Général Michel-Bizot, un ancien immeuble de rapport situé à l'alignement, vraisemblablement construit vers 1880 et qui compte quatre étages

plus comble. L'ensemble est réhabilité, transformé en bureaux, et surélevé d'un étage.

Un premier projet porté en 2018 par l'occupant actuel, la Société Derichebourg, et qui a été examiné en faisabilité par la Commission prévoyait la démolition de la totalité des bâtiments. Une réplique de la façade existante recopiant la façade de brique actuelle et surmontée d'une architecture contemporaine aurait été construite en partie basse. L'ensemble bâti devait comporter 9 étages.

Le permis déposé aujourd'hui reprend la demande de démolition totale des bâtiments, ces derniers étant remplacés par un bâtiment unique, entièrement neuf, implanté à l'angle de la rue Messidor et de l'avenue du Général-Bizot. Haut de 6 à 8 étages (hauteur maximum à l'angle), il serait établi sur 6 niveaux de sous-sol. Son couronnement serait installé en retrait. L'utilisation d'une brique rouge en parement, mise en œuvre en diagonale dans la partie inférieure de la construction, évoquerait le matériau de la construction d'origine.

DISCUSSION

Les membres estiment que l'évolution du projet ne répond pas à leur demande qui réclamait que la nouvelle construction ne soit pas conçue comme un pastiche de l'existant.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition / reconstruction d'un ensemble immobilier à destination de bureaux et d'habitations des années 1950-1960.

La Commission refuse le projet déposé qui présente sur rue le même caractère artificiel que la version écartée en faisabilité.

SOURCES

- Archives de Paris : VO13 114 ; 1069W 399 ; 1178W 419 ; 2488W 43.



Vue actuelle de la façade sur la rue Messidor.



Vue actuelle des façades sur cour. Au milieu, la travée édifiée en 1965.



Vue actuelle des façades sur cour.



Plan-masse du projet (© Switch architectes).



Vue d'insertion du projet sur cour (© Switch architectes).



Vue d'insertion du projet présenté en décembre 2018 (© Switch architectes).



Vue d'insertion du nouveau projet depuis l'angle des deux voies (© Switch architectes).

[7-9, rue de l'Équerre (19^e arr.)]

FAISABILITÉ Surélévation d'un garage des années Trente

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Bâtiment industriel du début du siècle. Façade entièrement en brique composée d'un rez-de-chaussée muni d'un large porche et d'un étage laissant apparaître un magnifique bandeau sculpté. »

PRÉSENTATION

De nom récent, la rue de l'Équerre doit sa dénomination à la forme de la voie. Le cadastre de 1888 en montre déjà le tracé actuel : une première partie débouchant au n° 71 rue Rebeval (anciennement impasse de l'Est ou rue Dellese) connectée par un escalier à l'avenue Simon-Bolivar et un segment en impasse qui sera prolongé jusqu'à la

rue Rebeval seulement dans les années 1990.

La parcelle du n° 9, partiellement réunie à celle du n° 7, était déjà bâtie à la fin du XIX^e siècle. Elle était alors occupée, au centre, par une construction ancienne (encore existante au début du XX^e siècle) à laquelle ont été ajoutés des bâtiments plus mineurs élevés sur rue et en fond de parcelle, qui abritaient des ateliers. En 1925, un garage dessiné par un certain Renaud pour un nouveau propriétaire s'installe à l'adresse après démolition de l'existant.

Le bâtiment sur rue, en R+1 et combles, occupé par un logement au premier étage, présente, en façade, un porche central flanqué de murs aux bords extérieurs arrondis conduisant à l'espace intérieur réservé aux

voitures. Un deuxième corps de bâtiment en R+1, affecté à une réserve, s'élève au fond. Aujourd'hui entièrement vitré au premier étage, il donne sur la partie centrale du garage et a été vraisemblablement construit dans les années 1940. Une même charpente métallique unifie le bâti. Une verrière éclaire l'espace en-dessous. Des bâtiments mitoyens s'élèvent à R+4 et R+5. La façade sur rue, en brique, composée de quatre travées est caractérisée par son couronnement et un bandeau sculpté portant le nom du garage (« Garage de l'Équerre »). Bien dessinée, elle témoigne de la période de construction du bâtiment.

Celui-ci a fait l'objet en deux occasions (1989 et 2000) d'une demande de démolition totale pour la construction d'un bâtiment de 6 étages à usage d'habitation.

Le projet actuel, qui soumet en faisabilité une simple volumétrie, prévoit la surélévation de 4 étages du bâtiment sur rue. Celui établi en fond de la parcelle serait remplacé par un corps bâti en R+2, destiné à abriter des réserves,

des sanitaires et l'escalier. L'espace central verrait la construction d'un bâtiment en L (R+2) organisé autour d'une courette. Le projet est entièrement destiné à la création de bureaux.

DISCUSSION

Le Président rappelle aux membres que ce bâtiment a déjà fait par le passé l'objet de demandes de démolition totale qui se sont heurtées à des oppositions systématiques de la commission. L'adjoint à l'urbanisme informe la commission que la direction de l'urbanisme, comme la mairie du 19^e arrondissement, ne sont pas favorables au projet présenté et qu'elle s'y opposera, celui-ci n'étant de surcroît pas réglementaire (bâtiment protégé au P.L.U.).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade sur rue en 1989 (© D.H.A.A.P.).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la verrière.



Vue aérienne de la parcelle (source : Internet).



Détail de la verrière.

surélévation d'un garage des années 1930.

La Commission rappelle que la direction de l'urbanisme a refusé par deux fois à la démolition totale du bâtiment et ajoute, pour sa part, qu'elle s'oppose également à tout projet de surélévation de cette construction qui est protégée au titre du P.L.U.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 884 ; DQ¹⁸ 1080 ; DQ¹⁸ 1923.

[6, rue du Pot-de-Fer (05^e arr.)]

FAISABILITÉ Démolition d'un escalier ancien

PROTECTION

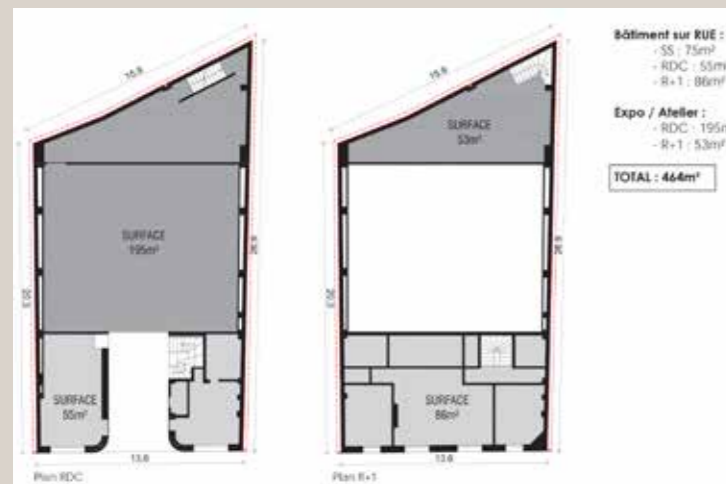
Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison à loyer présentant une façade composée de quatre travées et de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée. Garde-corps en fonte XIX^e. Bâtiment protégé de la rue Mouffetard et de ses abords représentatif de l'architecture domestique des XVII^e et XVIII^e siècles. Il constitue un ensemble caractéristique de l'urbanisation des premiers faubourgs de Paris. »

PRÉSENTATION

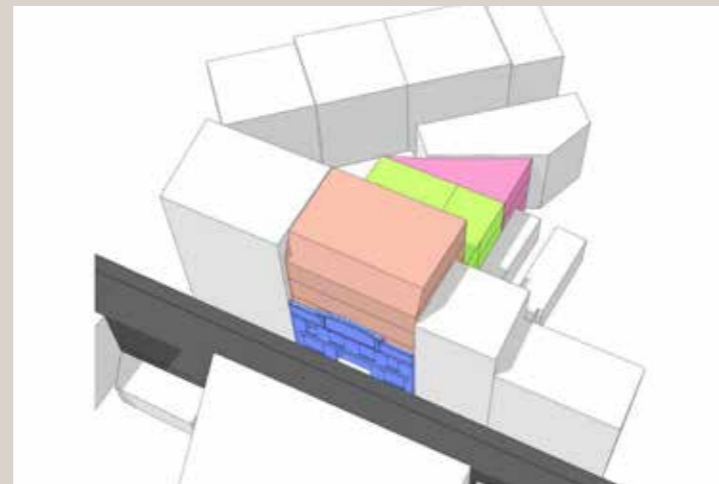
La rue du Pot-de-Fer, citée dès 1554, tient son nom d'une ancienne enseigne. La maison qui s'élève au n°6 a été construite sur un terrain nu, entre 1785, date de son achat

par le sieur Petit et 1800, date de son décès. Jusqu'en 1785, la pointe de cet îlot, délimité au nord-ouest par la rue du Pot-de-Fer et la rue Mouffetard, appartenait à la famille de Longchamp qui possédait des maisons donnant sur un jardin.

La maison construite par Joseph Petit, à l'emplacement de ce jardin, possède un corps de logis simple en profondeur aligné sur la rue et une aile à l'équerre, donnant sur une cour. Il est élevé de trois étages carrés sur un niveau de rez-de-chaussée occupé par une boutique, et couvert d'une toiture mansardée percée de quatre lucarnes côté rue. L'escalier est disposé de façon très classique au fond d'une « allée », à la jonction entre l'aile sur rue et l'aile sur cour. Si ses marches et contre-marches ont



Plans du rez-de-chaussée et du R+1, état existant (© Atelier François).



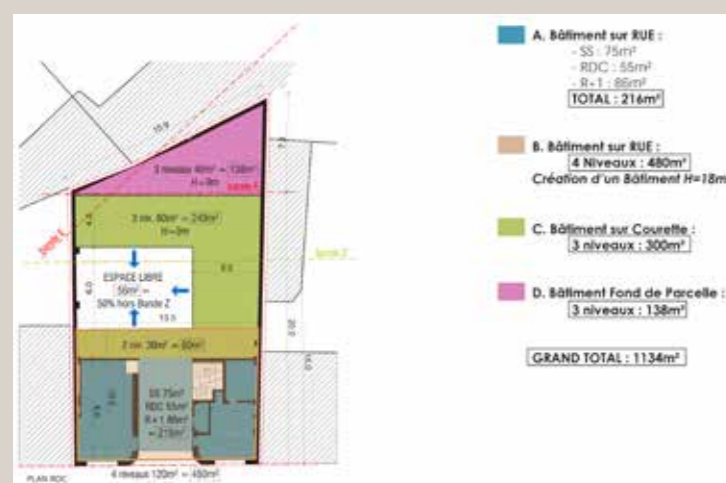
Vue axonométrique du projet (© Atelier François).



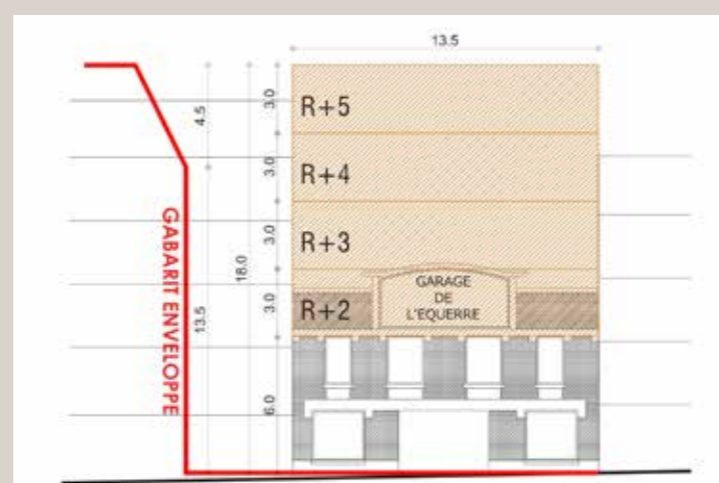
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'escalier.



Plan schéma du projet (© Atelier François).



Volumétrie projetée de la surélévation du bâtiment sur rue (© Atelier François).



Vue actuelle de la rue du Pot-de-Fer. Le n° 6 correspond à l'immeuble qui s'élève à droite de la maison à devanture jaune.

reçu un revêtement moderne, il occupe toujours son emplacement d'origine et a conservé son limon en bois et son garde-corps simple à barreaux en fer forgés droits, courants dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La maison se présente aujourd'hui dans un état assez modifié. À une date indéterminée, mais avant 1903, un oriel montant de fond a été construit dans la cour, à l'angle des deux corps de logis. Il renferme à chaque étage un couloir en extension du palier de l'escalier, qui permet d'accéder à la partie la plus à l'est du corps de logis sur rue et ainsi de rendre indépendantes les deux pièces de cette aile. Dès la fin du XIX^e siècle, des petits bâtiments à rez-de-chaussée, abritant des débarras et des cabinets d'aisance encombraient la cour. Dans les années 1950, cette dernière a été couverte dans sa majeure partie par un plafond en pavés de verre. Enfin, à une date très récente, des travaux menés sans autorisation ont été mis en œuvre, entraînant la démolition de la charpente ancienne de l'aile en retour et d'une partie de l'aile sur rue.

Le projet consiste à démolir l'escalier principal et à le reconstruire dans l'angle des deux ailes, dans la cour, en lieu et place de l'oriel décrit plus haut. La non-conformité de l'escalier est invoquée pour en justifier la suppression (matériaux inflammables, circulation non-encloisonnée, passage trop étroit, main-courante trop courte etc.). La maçonnerie créée sur cour pour implanter la nouvelle circulation verticale sera traitée dans les mêmes tons que le bâti existant. Les circulations horizontales et la distribution générale de la maison seront nécessairement modifiées, la suppression de l'escalier permettant la création d'une seule et unique grande pièce à chaque étage. Des allèges seront en outre démolies sur les façades côté cour pour permettre l'accès à la dalle de béton au R+1.

DISCUSSION

Au vu des éléments qui leur sont présentés, les membres choisissent de ne pas s'opposer à ce projet. Certains regrettent cependant le caractère disgracieux de la

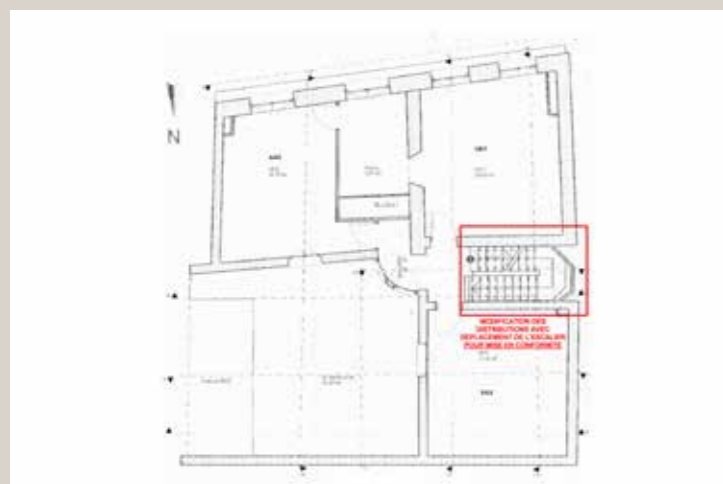
proposition et la perte de l'escalier.

RÉSOLUTION

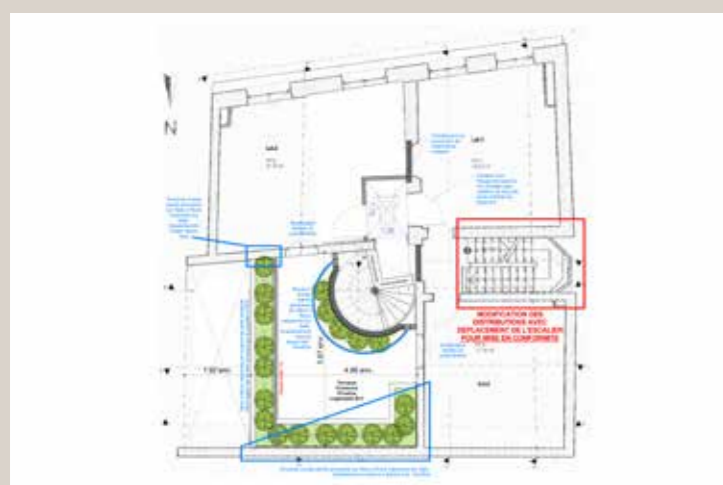
Aucune résolution.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 1844 ; DQ¹⁸ 294 ; DQ¹⁸ 1279.



Plan du R+1, état existant (© AMO Urbem).



Plan du R+1, état projeté (© AMO Urbem).



Coupe longitudinale, état projeté (© AMO Urbem).



Vue actuelle de l'oriel à l'angle des deux ailes, côté cour.



Vue d'insertion du projet (© AMO Urbem).

[6, avenue de Taillebourg (11^e arr.)]

FAISABILITÉ Démolition totale d'une ancienne guinguette du Petit Charonne

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

En 1711, le marchand de vin Jacques Boutet signe avec les abbesses de Saint-Antoine-des-Champs un bail à rente pour un terrain nu situé près de l'avenue de Vincennes et ouvrant le long d'une voie plantée, future avenue des Triomphes et actuelle avenue de Taillebourg. Le bail indique qu'il appartiendra à M. Boutet et son épouse de faire édifier et d'aménager le terrain afin de pouvoir verser une rente annuelle à l'abbaye. En 1746, ils vendent leur propriété et la guinguette du « Petit Tambour », où 40 tables en pierre ont été installées dans le jardin,

à l'arrière d'un hôtel d'habitation. L'établissement est identifié par Lucien Lambeau dans ses travaux sur les anciennes guinguettes du Petit Charonne au XVIII^e siècle. L'hôtel et ses dépendances ont été décrits précisément en 1768, à l'occasion d'un partage. L'hôtel est élevé sur cave d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un niveau de grenier coiffé d'une toiture à deux versants. Il est épaissi sur quelques travées, côté jardin, d'un petit bâtiment d'un étage abritant le cellier. Le long de l'avenue de Taillebourg, il est précédé par une petite cour, en retrait de la rue, dont il est séparé par un mur de clôture qui est parvenu jusqu'à nous. Il n'en est pas de même de la vaste propriété sur laquelle il s'élevait. Cette dernière a été sensiblement impactée par la création, en 1789, de l'enceinte

des Fermiers généraux. L'établissement de la barrière du Trône et du boulevard bordant l'enceinte fiscale ont coupé le terrain en deux. La parcelle ouverte sur l'avenue des Triomphes sera fermée par le chemin de Ronde jusqu'au milieu du XIX^e siècle, avant que les propriétaires du terrain ne fassent percer et lotir l'actuel passage du Trône ; ils resteront propriétaires de l'ensemble des lots avant que la fondation Mérice, société philanthropique, n'acquiert une des deux parcelles.

La maison a, elle aussi, subi quelques modifications. Sur le parcellaire de 1810, la cage d'escalier apparaît à son emplacement et dans sa configuration actuels. Il a été reconstruit, à une date indéterminée, dans l'ancien cellier établi en aile. Le dernier étage et les combles ont eux aussi été modifiés : la description de 1768 faisait état d'un étage sur rez-de-chaussée avec grenier ; en 1795, le grenier est habité et défini comme « second étage lambrissé » ; en 1920, les actes décrivent l'organisation actuelle, c'est-à-dire, deux étages et un grenier au-dessus.

En 1885, une demande de transformation de combles est déposée mais cette modification a été menée sans porter atteinte à la charpente toujours en place, qui présente toutes les caractéristiques d'un ouvrage du XVIII^e siècle. Morceau de bravoure de charpentier, elle témoigne de l'ancienneté de la maison, dont l'escalier originel a disparu et qui a souffert de ravalements indécents. En élévation, les anciennes corniches du premier niveau forment aujourd'hui des bandeaux, quand les baies du dernier étage sont de moindres dimensions, formant un étage d'attique.

Cette demande en faisabilité de démolition totale a permis la redécouverte de cette ancienne guinguette de la première moitié du XVIII^e siècle, qui a survécu aux bouleversements de l'ancienne place du Trône, devenue place du Trône renversé puis place de la Nation. Le bâtiment actuel est un ultime témoignage des établissements de débit de boisson qui ont fleuri au Petit Charonne avant la construction de l'enceinte des Fermiers généraux. Le



Extrait du P.L.U.



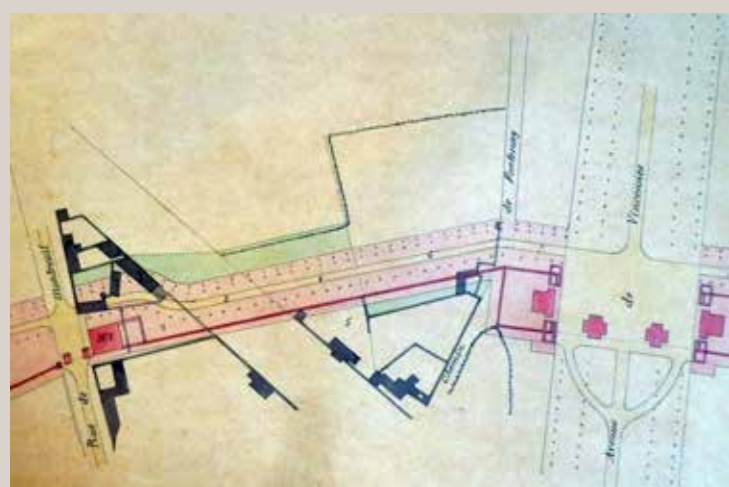
Vue de la place de la Nation et de la barrière du Trône en 1950 (© Roger Henrard/Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



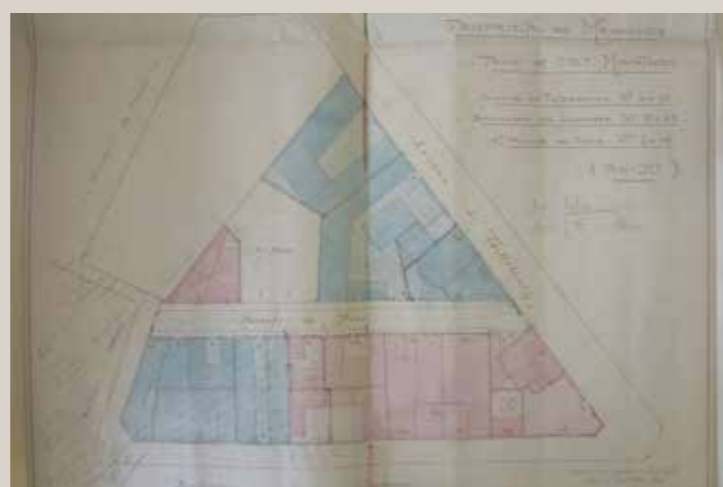
Vue du bâtiment depuis l'avenue en 1981 (D.H.A.A.P.)



Vue actuelle de la façade arrière depuis le passage du Trône.



Plan des expropriations nécessaires à l'aménagement de l'enceinte des fermiers généraux (Archives de Paris).



Plan de la propriété de Mesdames Félix et J.B.F. Martres, 1914 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment depuis l'avenue.



Vue actuelle de la charpente.

propriétaire actuel entend, avec le concours d'un promoteur, faire édifier un immeuble neuf à plein gabarit, à R+8.

DISCUSSION

De nombreux membres mettent en avant la grande qualité de la charpente qui témoigne d'un savoir-faire ancien et souhaitent sa conservation. Quelques-uns s'inquiètent de l'insertion d'un immeuble de cette hauteur dans le paysage de la rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'une ancienne guinguette du quartier du Petit Charonne.

La Commission recommande la conservation de l'ouvrage de charpenterie du logis principal qui témoigne du

très grand savoir-faire des maîtres charpentiers du XVIII^e siècle et souhaite qu'une solution alternative au projet soit étudiée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 1467 ; DQ18 693 ; 1534W 748 ; 3589W 2202.

- Archives nationales : MC/ET/LX/195 (25 août 1711) ; MC/ET/LXXIX/53 (26 août 1746) ; Z/1j/921 (13 juillet 1768) ; MC/ET/XVIII/951 (18 messidor an III) ; MC/ET/II/904 (13 février 1828) ; MC/ET/LXIV/860 (29 août 1871) ; MC/ET/LXXXIX/919-920 (5 vendémiaire an III) ; MC/ET/LXXXIX/2144 (11 avril 1906) ; MC/ET/LXXXIX/2146 (4 mai 1906) ; MC/ET/LXXXIX/2332 (2 juillet 1914) ; MC/ET/LXXXIX/2399 (22 juin 1920).

- Lucien Lambeau, *Histoire des communes annexées à Paris en 1859 publiée sous les auspices du Conseil général, Charonne*, t. 1 et 2, Paris, Ernest Leroux, 1916.

24, avenue Marceau et 10, impasse du Docteur Jacques-Bertillon (08^e arr.)

SUIVI DE VŒU

Démolition de la façade d'origine et réaménagement d'un ancien hôtel particulier

Pétitionnaire : M. GIBERSTEIN JérémY

SAS DOMUS MARCEAU

PC 075 108 18 V 0067

Dossier déposé le 12/10/2018

« Réhabilitation et restructuration d'un ensemble de bâtiments à usage de bureau de R-1 à R+6 avec création d'un niveau de sous-sol supplémentaires, construction d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous-sol sur l'avenue Marceau, modification des façades du bâtiment R+5 sur cour avec transformation du sous-sol en bureau, création de terrasses végétalisées en toiture et modification des liaisons verticales.

SHON démolie : 1175 m² ; SHON créée : 2221 m² ; surface du terrain : 762 m². »

PROTECTION

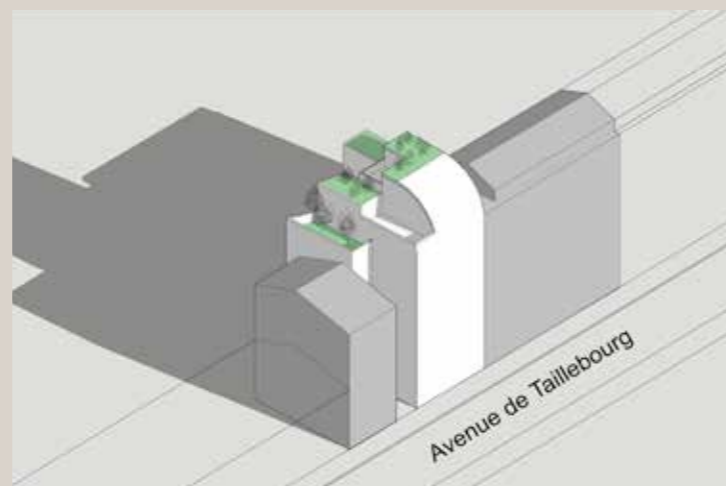
Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 février 2019 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ancien hôtel particulier de l'avenue construit en 1883 et transformé en immeuble de bureaux après 1950.



Vue actuelle de la charpente.



Axonométrie du volume projeté (© mars-06 architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la charpente. À droite, l'arrière de la façade sur rue.



Élévation de la façade sur l'avenue, état projeté (© mars-06 architectes).



Vue actuelle de la façade sur l'avenue Marceau.



Vue actuelle du départ d'escalier de l'immeuble sur l'avenue.

La Commission constate qu'en dépit des lourdes transformations intérieures qui ont dénaturé l'hôtel à la fin du siècle dernier, sa façade d'origine a été maintenue sur la rue et qu'il y a lieu de la conserver en place, sans surélévation, de façon à préserver l'une des dernières traces du paysage urbain de l'avenue à l'époque de son premier lotissement. »

PRÉSENTATION

L'hôtel particulier du 24, avenue Marceau fait partie du lotissement de l'ancienne avenue Joséphine, actuelle avenue Marceau, engagé dès la fin des années 1870. Sur une parcelle traversante entre l'avenue et l'impasse Bertillon, il est édifié de 1881 à 1883 par Jules-Antoine Pellechet architecte et polytechnicien qui, disposant d'une clientèle aristocratique, participe alors activement au développement du quartier et de la plaine Monceau. La conception générale est adaptée à l'usage domestique et mondain d'un hôtel de ce type : implanté en léger

retrait derrière une grille avec entrée cochère à gauche, il est initialement double en profondeur et présente une façade à quatre travées (dont les deux du centre en légère saillie) en pierre de taille -un rez-de-chaussée surélevé et deux étages sous comble mansardé dès l'origine- et en moellons et briques à l'arrière.

Au milieu des années 1950, les dépendances situées à l'arrière ont été remplacées par un immeuble de bureau sur pilotis, comptant cinq étages équipés de façades rideaux sur cour et sur l'impasse. Une nouvelle restructuration, dans les années 1970, a poursuivi la modernisation du site, notamment par la refonte du logis principal dont la distribution intérieure a été très refaite côté cour.

Outre la restructuration de l'ensemble en vue d'augmenter les surfaces et d'améliorer la communication entre elles, le premier projet prévoyait la démolition de l'immeuble sur rue ainsi que celle de sa façade d'origine jusqu'ici préservée en dépit de lourdes transformations

intérieures.

Le nouveau projet renonce à cette démolition totale et préserve l'hôtel au trois quarts : façade sur l'avenue, planchers, principe d'organisation des pièces nobles, refend longitudinal et circulation distribuant les différentes pièces ainsi que la toiture donnant sur l'avenue (brisis et terrasson) sont préservés. Le quart arrière du bâtiment, lourdement remanié lors des campagnes de travaux de 1950 et 1970, est démoli et remplacé par une partie neuve connectée avec un nouveau bâtiment construit en aile, en mitoyenneté de l'ambassade d'Espagne qui occupe la parcelle voisine.

DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisante la nouvelle proposition qui préserve l'immeuble sur rue et proposent de lever le vœu pris précédemment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition de l'ancien hôtel particulier construit sur l'avenue en 1881.

La Commission accepte le nouveau projet déposé qui conserve en partie le bâtiment et garde la totalité de sa façade principale, et lève le vœu pris dans la séance du 28 février 2019.

SOURCES

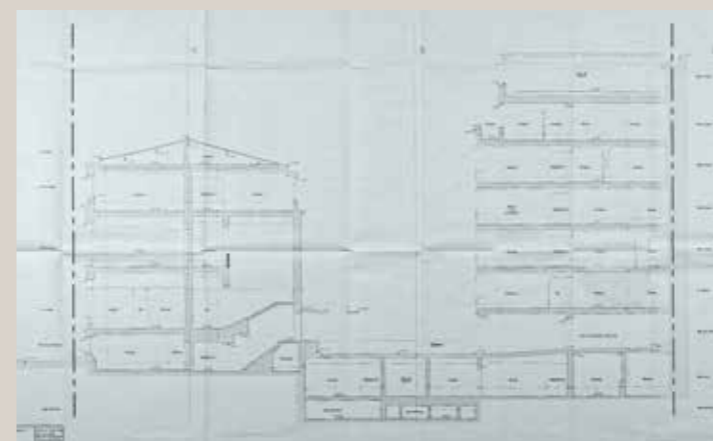
- GRAHAL, *Immeuble 24 avenue Marceau / 10 impasse du docteur Jacques-Bertillon (Paris 8^e). Étude historique et documentaire*, mai 2018.



Vue actuelle de l'immeuble en fond de parcelle.



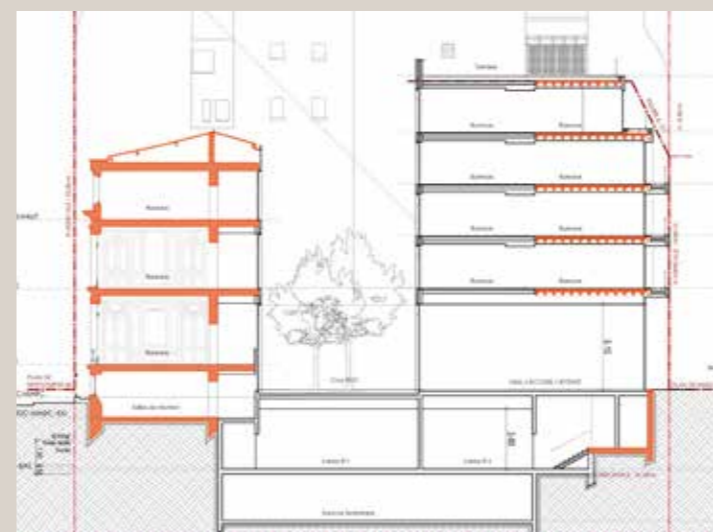
Vue d'insertion du projet présenté en février 2019 (© Arcedge).



Coupe des bâtiments, état existant (© Arcedge).



Plan du R+5, état projeté (© B. architecture).



Coupe des bâtiments, état projeté (© B. architecture).



Esquisse présentant la façade sur l'avenue Marceau dans son état projeté (© B. architecture).

55, rue de Charonne et 2, passage Charles Dallery (11^e arr.)

SUIVI DE VŒU Surélévation d'un immeuble d'angle

Pétitionnaire : M. HELIM Leïde

PC 075 111 19 V0029

Dossier déposé le 26/04/2019

Fin du délai d'instruction le 08/10/2019

« Surélévation d'une construction existante à R+4 sur 1 niveau de sous-sols.

Surface créée : 102 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 mai 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la

présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier Charonne.

La Commission refuse ce projet qui transformerait de façon incongrue le couronnement de cet immeuble très visible de la rue et dont la toiture est en parfaite harmonie avec celle des immeubles voisins. »

- Séance du 25 octobre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble d'angle précédemment refusé.

La Commission, après avoir examiné la nouvelle proposition qui prendrait la forme d'une architecture pastiche,

renouvelle son opposition à toute surélévation de l'immeuble. »

PRÉSENTATION

L'immeuble a été construit en 1877 par l'architecte Emile Navarre à l'angle de la rue de Charonne et de l'impasse Charles-Dallery et a fait l'objet de deux passages en Commission.

Le nouveau projet déposé, après un double refus de la Commission, propose la transformation du comble actuel en étage carré et une surélévation d'un niveau prenant la forme d'une toiture mansardée recouverte d'ardoises. Les ouvertures sont alignées sur celles des travées basses.

Rappelons que le précédent suivi s'était conclu par une opposition de principe à toute surélévation de l'immeuble.

DISCUSSION

Les membres rappellent qu'ils s'étaient précédemment opposés à un projet identique et confirment leur opposition à toute surélévation du bâtiment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le nouveau projet de surélévation d'un immeuble construit par l'architecte Emile Navarre très visible dans le paysage de la rue.

La Commission rappelle que le précédent suivi à cette adresse s'était conclu par une opposition de principe à toute surélévation de l'immeuble et renouvelle le vœu pris dans la séance du 25 octobre 2018.

SOURCES

- Archives de Paris : 3588W 108 ; 3589W 444.



Extrait du PLU.



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'angle des deux voies.



Vue d'insertion du projet présenté en mai 2018 (© Rafati architecte).



Vue d'insertion du projet présenté en octobre 2018 (© Rafati architecte).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Rafati architecte).

[10-12, place de la Bourse et 11-13, rue Feydeau (02^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration et surélévation d'un ensemble immobilier monarchie de Juillet

Pétitionnaire : M. CHAZALY Frédéric

SCI PRONY BUREAU

PC 075 102 19 V 0002

Dossier déposé le 09/01/2019

Fin du délai d'instruction le 03/11/2019

« Réhabilitation d'un bâtiment R+6 sur deux niveaux de sous-sol à usage d'habitation et de bureau avec suppression du logement, surélévation d'un niveau, ravalement des façades, végétalisation d'un mur, modification des liaisons verticales et réaménagement intérieur.

SHON supprimée : 1164 m² ; SHON créée : 1061 m² ; surface du terrain : 756 m². »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 26 avril 2019 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et surélévation d'un ensemble immobilier composé de trois immeubles construits autour de 1830.

La Commission s'oppose à la création en toiture d'un volume vitré de grande ampleur qui serait visible à longue distance en raison des vues éloignées dont bénéficie

l'immeuble à partir de la place de la Bourse.

La Commission demande par ailleurs que cet ensemble immobilier soit inscrit dans la liste des bâtiments protégés en P.L.U. en raison de sa présence majeure dans le paysage urbain de la place. »

PRÉSENTATION

L'ensemble immobilier est constitué de trois immeubles reliés entre eux et occupant deux parcelles formant un triangle et donnant sur la place de la Bourse et sur la rue Feydeau. Les immeubles des abords de la place, ouverte en 1809 par décret impérial, devaient se conformer aux alignements établis par une ordonnance ministérielle de 1824 et aux façades de l'immeuble du numéro 2, aujourd'hui détruites. La rue Feydeau, tracée dès la seconde moitié du XVII^e siècle sur l'emplacement des fossés de l'enceinte bastionnée, est connue comme rue Neuve des Fossés Montmarat pendant la Révolution.

L'immeuble du 12, place de la Bourse et 13, rue Feydeau,

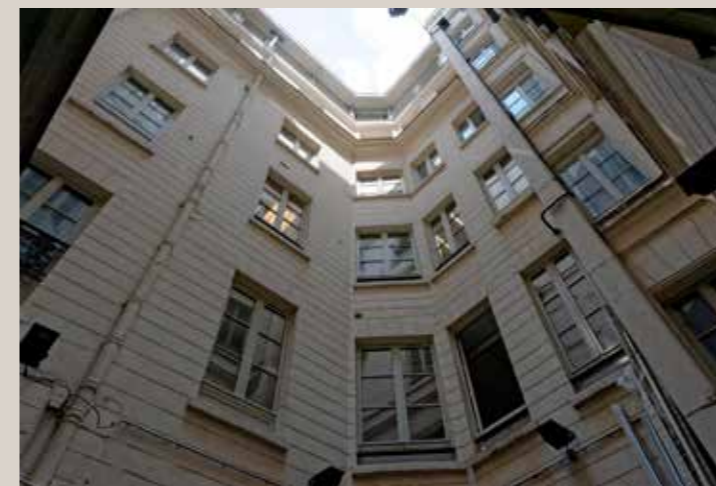
édifié entre 1828 et 1830, se compose de deux corps de logis reliés par une aile située à droite d'une cour, de même élévation que le 10, place de la Bourse. Dans les étages, les anciens logements ont été progressivement transformés en bureaux, à partir de la fin du XIX^e siècle, conduisant à la disparition de la plupart des murs de refends pour faire place à des grands plateaux et à la perte des décorations intérieures. Les rez-de-chaussée et les entresols, auparavant occupés par des commerces et brasseries, sont devenus le siège d'une banque en 1921. La Commission s'était opposée à la création en toiture d'un volume vitré de grande ampleur qui aurait été visible à distance en raison des vues éloignées dont bénéficie l'immeuble. Le nouveau projet renonce à cette construction. L'édicule actuellement en place sera démolé et remplacé par un simple « rooftop » à l'air libre invisible de la rue.



Extrait du P.L.U.



Vue de la place de la Bourse (vers 1840) (B.H.V.P.).



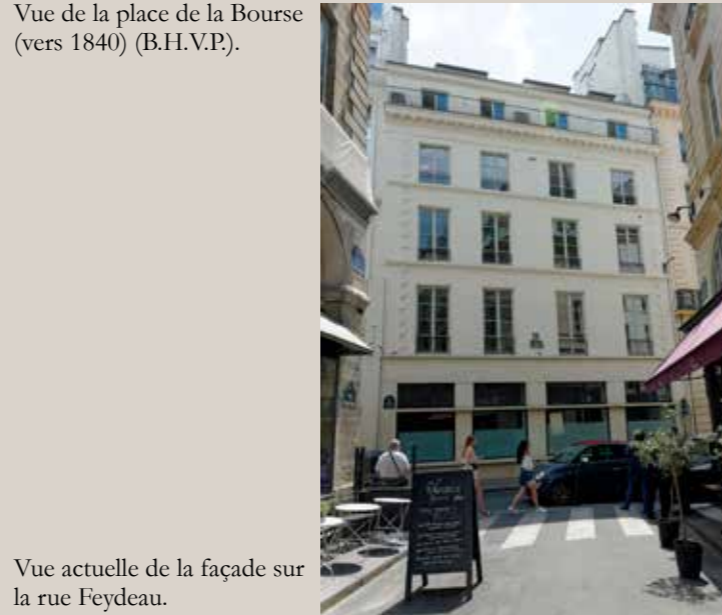
Vue actuelle de la cour intérieure.



Vue actuelle du portique qui orne la cour intérieure.



Vue actuelle de la façade sur la place de la Bourse.



Vue actuelle de la façade sur la rue Feydeau.



Vue actuelle de la toiture.



Vue actuelle de l'escalier d'origine (du R+2 au R+4).

DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisante la nouvelle proposition qui renonce à la construction en toiture d'un volume vitré de grande ampleur et lèvent le vœu pris précédemment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un ensemble immobilier monarchie de Juillet.

La Commission accepte le nouveau projet qui renonce à la construction en toiture d'un volume vitré de grande ampleur qu'elle avait refusée et lève le vœu pris dans la séance du 26 avril 2019.

SOURCES

- GRAHAL, *Immeubles 10-12, place de la Bourse / 11-13, rue Feydeau (Paris 2e). Étude historique et documentaire*, juin 2018.

[5, rue de Reuilly (12^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Surélévation d'une maison du faubourg Saint-Antoine

Pétitionnaire : M. MIJATOVIC Dimitri

PC 075 112 19 V0027

Dossier déposé le 18/07/2019

Fin du délai d'instruction le 18/11/2019

« Surélévation d'un immeuble sur rue et cour de R+4+combles à R+6 après démolition de la toiture avec création d'une lucarne de toit côté rue.

Surface créée : 19,93m² ; surface supprimée : 1,97m². »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

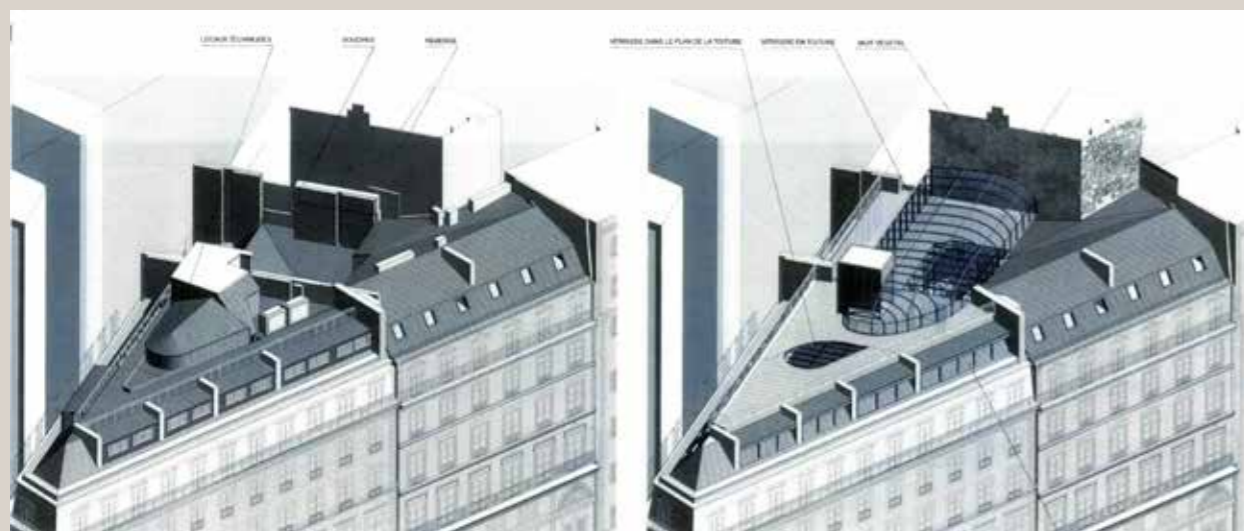
- Séance du 20 décembre 2018 : « La Commission du

Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison du faubourg-Saint-Antoine.

La Commission accepte la surélévation mais demande que la terrasse prévue côté cour, sans rapport avec la typologie de l'immeuble, soit supprimée et que la pente de toiture correspondante soit poursuivie jusqu'au droit de la façade. »

PRÉSENTATION

Les n° 3, 5 et 7, rue de Reuilly forment une séquence cohérente au croisement de cette rue et de celle du faubourg Saint-Antoine. L'ensemble est édifié dans la



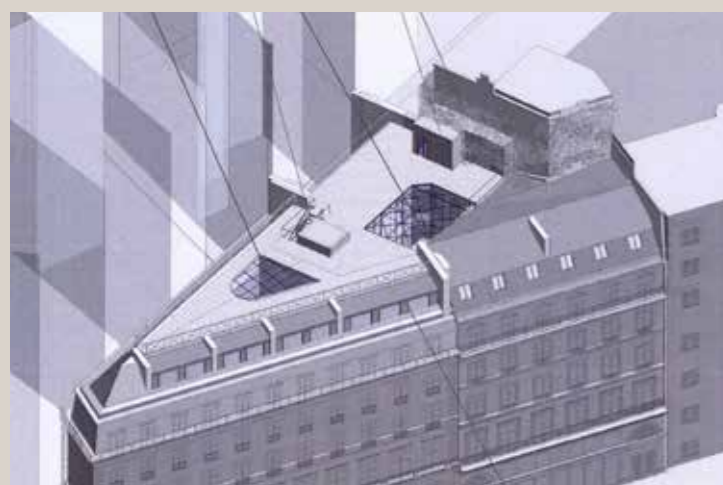
Vue des toitures, état existant (à gauche) et projet présenté en avril 2019 (à droite) (© ORY architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur cour.



Vue des toitures, nouveau projet (© ORY architectes).



Vue d'insertion depuis la place de la Bourse, nouveau projet (© ORY architectes).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle des éléments de charpente conservés.

seconde moitié du XVIII^e siècle. Les trois immeubles ont subi des ravalements et des modifications intérieures. Le n° 7 - au XIX^e siècle - et le n° 3 - à une date plus récente - ont été surélevés, ce dernier en deux temps, sur rue et sur cour, à la demande de propriétaires différents. Au n° 5, bien que l'escalier ait été déplacé au XIX^e siècle pour séparer l'accès au commerce du rez-de-chaussée de la distribution des étages occupés par les appartements, que la cour de l'immeuble ait été entièrement couverte (occupée par le commerce) et qu'un ravalement brutal ait effacé le caractère ancien de la façade, l'immeuble a conservé sa charpente et sa toiture d'origine. À la suite du vœu pris par la Commission, la pétitionnaire a modifié le projet de surélévation et repris le principe d'une toiture à deux pans. La pente arrière sera poursuivie jusqu'au droit de la façade sur cour.

DISCUSSION

Les membres estiment que la nouvelle proposition qui reprend le principe d'une toiture à deux pans est recevable et lève le précédent vœu de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'une maison du faubourg Saint-Antoine.

La Commission, après avoir constaté que le nouveau projet, qui reprend le principe d'une toiture à deux pans, répond à sa demande, lève le vœu pris dans la séance du 20 décembre 2018.

SOURCES

- Archives nationales : F31/66 pièce 260.
- Archives de Paris : DQ²⁸ 711 ; DQ²⁸ 1481.

[21-21B, rue de Bruxelles (09^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Projet de restructuration de l'ancien hôtel particulier d'Émile Zola

Pétitionnaire : M. AZOULAY Jonathan

SCI 21 BRUXELLES

PC 075 109 19 V0024

Dossier déposé le 21/05/2019

Fin du délai d'instruction le 21/09/2019

« Réhabilitation d'un immeuble R+3 + comble à destination de bureau. Ravalement des façades, remplacement des menuiseries existantes, remise en état de la charpente, mise aux normes des escaliers, renforcement des planchers existants et création d'un ascenseur.

Surface créée : 48 m² ; surface démolie : 119 m². »

PROTECTION

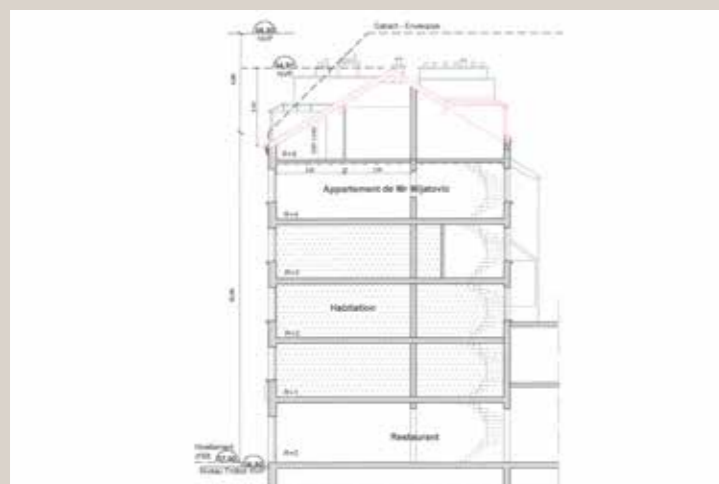
Aucune mais parcelle signalée pour son intérêt patrimo-

nial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 novembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance des démolitions exécutées, l'été dernier, dans l'ancien hôtel particulier d'Émile Zola à la demande des propriétaires actuels.

La Commission s'insurge contre la destruction de l'escalier en bois qui desservait les salons et le cabinet de travail de l'écrivain situés au premier étage et la suppression des motifs à l'antique qui ornaient les murs du passage d'entrée. La Commission demande à être



Coupe longitudinale, état existant (© B. Lefranc architecte).



Vue d'insertion de la façade sur cour, projet présenté en décembre 2018 (© B. Lefranc architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue d'insertion de la façade sur rue, nouveau projet (© B. Lefranc architecte).



Vue d'insertion de la façade sur cour, nouveau projet (© B. Lefranc architecte).



Vue actuelle depuis la rue de Bruxelles.



Vue actuelle de la façade sur rue.

tendue au courant des mesures prises par la direction de l'urbanisme en réponse à ces actes de vandalisme. »

- Séance du 28 février 2019 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'immeuble dont les étages bas, sur rue et sur cour furent occupés par Émile Zola de 1889 à sa mort en 1902.

La Commission constate que le grand appartement sur rue et sur cour occupé par l'écrivain au rez-de-chaussée et à l'étage a conservé, sans modifications importantes, ses volumes et sa distribution d'époque (passage d'entrée particulière, vestibule et escalier en bois avec poteau d'angle que l'acquéreur s'est engagé à faire remonter, distributions d'étage) et demande la préservation en l'état de ce lieu de mémoire où Zola a écrit « J'accuse ».

La Commission estime par ailleurs que cet ancien hôtel particulier, transformé partiellement en immeuble de rapport à la fin du Second Empire mais resté dans sa

forme d'origine sur rue et sur cour, constitue un exemple remarquable de l'ancien habitat bourgeois qui se développe autour de la place Vintimille, à l'emplacement de l'ancien Tivoli, après la Monarchie de Juillet. Elle indique que, pour cette raison, elle s'opposerait à toute demande de transformation extérieure et de surélévation de l'ensemble bâti. »

PRÉSENTATION

La rue de Bruxelles a été ouverte en 1844 et le 21-21bis construit d'un hôtel particulier cinq ans plus tard. L'édifice, double en profondeur et élevé sur cave d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième en mansarde ouvre sur la rue par une porte cochère située à droite de la façade. Une écurie avec grenier à fourrage au-dessus occupe le fond de la cour. Vendu en 1868 au banquier Auguste Dupont-Auberville qui fut un grand collectionneur de textiles, l'édifice est alors divisé en deux. Les deuxième et troisième étages sont

transformés en appartements de rapport et, afin d'être isolés du reste de la propriété, dotés d'une entrée séparée ouverte à gauche de la façade. L'hôtel particulier est, lui, desservi par un nouvel escalier à rampe de bois précédé d'un grand vestibule et montant au premier étage. De nouvelles remises sont construites à rez-de-chaussée en retour d'équerre sur la cour.

Une campagne de travaux ouverte dans les années 1880, peu avant l'arrivée d'Émile Zola, a donné à l'immeuble l'essentiel de la distribution que nous lui connaissons aujourd'hui. Les appartements, dans lesquels l'écrivain emménage en 1889, occupent, au-dessus du rez-de-chaussée où se trouve une grande cuisine, la plus grande partie du premier étage de l'immeuble sur rue. L'escalier dessert, côté gauche un petit salon (installé après le transfert de la salle à manger au rez-de-chaussée de l'aile sur cour) et donne accès au grand salon et à un cabinet de travail. Une galerie percée d'une serlienne ouvrant sur la cage de l'escalier conduit à l'aile sur cour. Celle-ci,

surélevée d'un étage peu avant l'arrivée d'Émile Zola, est principalement occupée par un réseau de chambres communiquant entre elles. Les deux vérandas situées dans la cour - la première éclairant le vestibule de l'escalier ; la seconde située à l'encoignure de l'aile et du bâtiment en fond de parcelle - ont été ajoutées par l'écrivain.

Un projet examiné en faisabilité prévoyait la restructuration et l'extension de l'immeuble. Il proposait en particulier le rehaussement de la couverture du bâtiment sur rue, ce qui aurait eu pour conséquence la démolition de la charpente et la surélévation d'un niveau de l'aile sur cour couverte par une toiture terrasse ; la fermeture du porche aurait permis l'extension du hall de l'ancien hôtel au détriment de l'ancienne séquence d'entrée réduite à un simple sas de pénétration avec mise aux normes PMR. Il était également prévu un agrandissement des baies du rez-de-chaussée de la façade sur rue.

Le PC déposé a pris en compte toutes les réserves de la Commission formulées dans le vœu pris en faisabilité.



Vue de la chambre à coucher en 1892 (publiée dans la *Revue illustrée*, mai 1892, n° 155).



Ci-dessus : vue d'une baie serlienne ouvrant sur la cage d'escalier.
Ci-contre : vue actuelle de la cour.



Détails des décors du passage d'entrée en 2008.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Sahuc & Katchoura architectes).



Plan du rez-de-chaussée, nouveau projet (© Sahuc & Katchoura architectes).

L'enveloppe existante des bâtiments est respectée et tout projet de surélévation des immeubles sur rue et sur cour abandonné. La distribution intérieure correspondant à l'occupation de l'immeuble par Émile Zola est par ailleurs respectée (à l'exception de l'escalier secondaire d'un caractère mineur desservant le bâtiment en fond de jardin) et le passage cocher avec son pavement est conservé en l'état (remise à jour des panneaux peints). Les deux vérandas anciennes à l'extérieur seront préservées, le pétitionnaire s'étant engagé à les traiter en restauration.

DISCUSSION

Les membres se félicitent de l'évolution positive du projet élaboré en concertation avec la Ville et les pétitionnaires et accepte le nouveau projet.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre

2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi de restructuration de l'ancien hôtel particulier occupé par Émile Zola.

La Commission, après avoir constaté que le permis déposé répond aux demandes qu'elle avait formulées en faisabilité, accepte le projet.

BIBLIOGRAPHIE

- *Les Cahiers naturalistes : bulletin officiel de la Société littéraire des amis d'Émile Zola*, Paris, Éd. Grasset-Fasquelle, 1969, n° 38, p. 164.
- Jules Huret, « Une heure chez Émile Zola », *Revue illustrée*, mai 1892, n° 155, p. 348-357.
- Alain Pagès, *Guide Émile Zola*, Paris, Ellipses, 2002.

[131, boulevard Saint-Michel (05^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Démolition d'un immeuble antérieur au percement du boulevard

Pétitionnaire : SCI MOUSSEAU

PC 075 105 18 V0018

Dossier déposé le 12/07/2018

Fin du délai d'instruction le 17/01/2019

« Construction d'un bâtiment de 4 étages sur cour à 8 étages sur rue et niveaux partiels de sous-sol d'hôtel de tourisme et d'habitation (20 logements dont 7 logements sociaux) après démolition d'un ensemble de bâtiments de commerce, bureaux et habitation (8 logements) de 1 à 4 étages sur sous-sol partiel.

SHON à démolir : 1391 m² ; SHON créée : 3306 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 25 octobre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble antérieur au percement du boulevard et de l'ensemble des constructions érigées à l'arrière.

La Commission souligne l'intérêt historique du bâti et la cohérence de son alignement dans cette portion du boulevard, et s'oppose à la démolition de l'immeuble sur rue. Elle demande également que soit réétudié le projet de démolition des bâtiments de plus petite échelle élevés côté cour, dont certains de bonne facture, qui témoignent de l'histoire de l'occupation de la parcelle. »



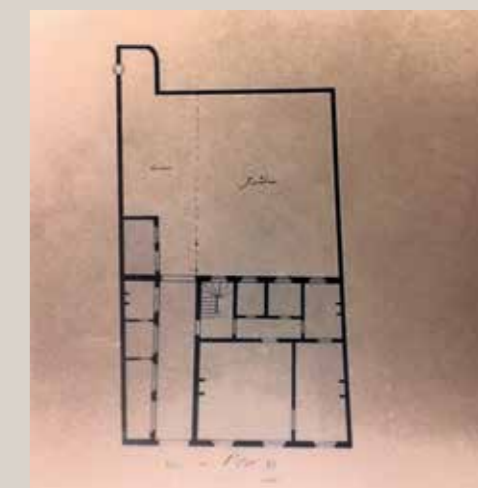
Élévation de la façade sur rue, état existant (© Sahuc & Katchoura architectes).



Élévation de la façade de l'immeuble sur rue, côté cour, état projeté (© Sahuc & Katchoura architectes).



Extrait du P.L.U.



Plan de la maison établi vers 1840-1850 (Archives nationales).



Élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© Sahuc & Katchoura architectes).



Élévation de l'aile sur jardin, état projeté (© Sahuc & Katchoura architectes).



Extrait du plan cadastral de 1891 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur rue.

PRÉSENTATION

Le boulevard Saint Michel, percé en 1855 entre la place Saint-Michel et la rue Cujas, a été prolongé en 1859, en élargissant la rue de l'Est ouverte sur une partie de l'emplacement du couvent des Chartreux en vertu de la loi du 27 germinal de l'an VI de la République française. Elle devait sa dénomination à sa position géographique par rapport au jardin de Luxembourg.

L'immeuble situé au n° 131, anciennement 25, rue de l'Est, a été construit dans les années 1840, avant l'élargissement de la voie pour le percement du boulevard Saint-Michel.

Le bâtiment, qui comporte 4 étages sur un rez-de-chaussée et caves, est à usage de logements sauf au rdc ; il est réalisé en moellons sur cinq travées avec entrée par une porte cochère. Double en profondeur, il présentait à l'origine un jardin côté cour. Aujourd'hui, différents locaux d'un étage maximum (ateliers, bureaux et magasins désaffectés) occupent la profondeur de la parcelle organisée en cours successives.

Ces constructions à usage industriel (pendant longtemps une imprimerie avec ses dépendances a occupé un des bâtiments) datent de 1887. Un volume en briques, situé dans la première cour et construit au-dessus d'un rez-de-chaussée affecté à des bureaux, est décoré de carreaux émaillés portant des visages de femmes et présente un fronton en bois sculpté dont les rives sont décorées de plaques de terre-cuite. Il pourrait être contemporain des autres constructions. En 1911, l'architecte Robin réalise un projet resté sans suite pour agrandir les ateliers de l'imprimerie pour les anciens établissements Hérolde à construire au fond de la parcelle. La structure de l'atelier avec couvertures en sheds, associées à une structure mixte en bois et métal, a été vraisemblablement renforcée et remaniée dans les années vingt.

Un premier projet, refusé par la Commission, envisageait la démolition complète des bâtiments présents sur la parcelle pour permettre la réalisation d'un ensemble immobilier, constitué d'un immeuble de logements de 4 ou 5 étages en cœur de la parcelle (20 logements) et d'un

hôtel de 8 étages, dont les deux derniers en retrait et une toiture terrasse, donnant sur le boulevard.

Le nouveau projet prévoit la réhabilitation de l'immeuble sur rue dont l'aile arrière, aujourd'hui à R+1 serait reconstruite et surélevée de 3 niveaux. Le bâtiment accueillerait 8 logements et un plateau de bureaux au R+2 desservis à partir de l'escalier existant et d'un ascenseur créé. La cour serait libérée des constructions actuelles et 2 bâtiments de logements à R+3 seraient construits à neuf en adossement aux limites séparatives nord et sud.

DISCUSSION

Les membres estiment que la nouvelle proposition répond à sa demande même si elle prévoit la démolition du volume en briques situé dans la première cour, qui présente un fronton en bois sculpté. Ils acceptent en conséquence de lever le vœu mais préconisent la conservation de cet élément architectural qui pourrait retrouver une place dans les nouvelles constructions.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 septembre

2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition de l'immeuble établi le long du boulevard.

La Commission, après avoir constaté que le nouveau projet renonce à cette démolition, lève le vœu pris dans la séance du 25 octobre 2018.

Elle regrette cependant que l'ouvrage en briques décoré de carreaux de faïence situé à l'arrière dans la première cour n'ait pas été conservé et suggère qu'une solution soit trouvée pour sa conservation.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : F31/25/94.
- Archives de Paris : 3589W 2183 ; D1P4 1046 ; D1P4 1047 ; DQ18 1258 ; VO11 3358.
- Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, Paris, Éd. Maisonneuve et Larose, 1994.
- Pierre Pinon et Bertrand Le Boudec, *Les Plans de Paris. Histoire d'une capitale*, Paris, Éd. Le Passage, 2014.



Vue actuelle des bâtiments industriels qui occupent la profondeur de la parcelle.



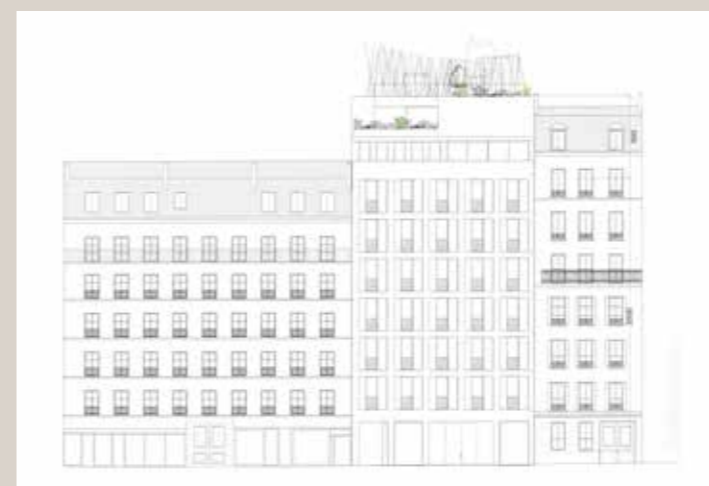
Plan-masse, état existant présentant les démolitions totales (en rouge) et les démolitions de toiture (en vert) (© Najaa architectes).



Vue du fronton de l'un des bâtiments, situé dans la première cour.



Plandu rez-de-chaussée, état projeté (© Najaa architectes).



Élévation de la façade sur le boulevard, projet présenté en octobre 2018 (© BLAU architectes).



Élévation de la façade sur le boulevard, état existant (à gauche) et nouveau projet (à droite) (© Naaja architectes).



Vue d'insertion du nouveau projet depuis le boulevard (© Naaja architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gysie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Garance Girard
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »